

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 février 2021

	Page
1. Appel.....	213
2. Approbation de l'ordre du jour.....	213
3. Approbation du PV du 10 décembre 2020.....	215
4. Démissions.....	215
5. Assermentations.....	217
6. Communications de la Présidente.....	217
7. Communications et réponses de la Municipalité.....	219
Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Gloria CAPT à Mme la Conseillère Léa ROMANENS Question du 1 ^{er} octobre 2020 intitulée utilisation de l'espace public en période électorale.....	219
8. Interpellations urgentes.....	222
8.1 Une Interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Avenir des ateliers CFF).....	222
8.2 Une Interpellation de M. Julien WICKI (Les ateliers CFF doivent rester à Yverdon-les-Bains).....	223
8.3 Une Interpellation de M. Ruben RAMCHURN (Ateliers CFF).....	224
9. Interpellations, simples questions et vœux reportés de la séance du 5 novembre 2020.....	226
9.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Anthony REYMOND (Emeute au quartier de Pierre-de-Savoie).....	226
9.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Trouble à l'ordre public).....	227
9.3 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Enquête publique).....	231
9.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (La fermeture du Gîte du passant).....	236
9.5 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Solidarité avec les personnes vulnérables).....	240
10. PO20.13PO Postulat de M. le Conseiller Roland VILLARD « Pour un plan de relance, ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon ».....	241
11. PO20.14PO Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN « Pour une ouverture hivernale du bassin olympique et une ouverture estivale de la patinoire ».....	246
12. PROJ20.03 Proposition de modification du règlement de la Municipalité de M. le Conseiller Stéphane BALET « Articles 10 et 12 ».....	250
13. Interpellations, simples questions et vœux reportés de séance du 10 décembre 2020.....	256
13.1 Une Question de M. le Conseiller Christian WEILER (Macarons habitants à la rue de la Plaine).....	256
13.2 Une Interpellation de M. le Conseiller Younes SEGHRUCHNI (Annulation des ateliers « Je vote, je décide » organisés par la CCSI).....	257
13.3 Une Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (L'aide aux personnes en cas d'urgence non vitale).....	259

13.4	Une Question de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Black Friday en temps de COVID)	260
14.	Préavis n° PR19.23PR concernant la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Daniel Cochand du 5 mars 2015 « Réouvrir le passage St-Roch » Rapporteur de majorité : M. Benoist GUILLARD Rapporteur de minorité : M. Daniel COCHAND	261
15.	Préavis n° PR20.19PR concernant la modification de l'article 40 lit. b et l'introduction d'un nouvel article 49 a du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains Rapporteur : M. Ramesh VASWANI	265
16.	Préavis n° PR20.23PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour la participation de la Ville aux études de requalification de la rue Clendy-Dessous et d'une partie de la route cantonale RC 402c (DP communaux n° 124 et 118) Rapporteur : M. Pascal GAFNER	268



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 février 2021

Présidence

Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures passé d'une minute et nous débutons notre séance de sprint-marathon, enfin notre séance de course de vitesse et d'endurance au vu de l'ordre du jour, du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, en vous remerciant d'être aussi rapide que possible et aussi peu bavard que nécessaire. Nous essayerons de terminer aux environs de 23 heures, selon l'avancée de l'ordre du jour.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIÉRON, Aurélie Maude HOFER, Mireille MATHYS, Lorena SHEU, François GILLET, Laurent GILLIARD, Denis GONIN, Jeyashankar JEYARATNAM, Martin LOOS et Florent MICHAUD.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Khéna BALET, Antonio DI LUCA CARDILLO et Nuri HAJDARI.

Membres présents	86
Membres excusés	11
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et questions reportées de la séance du 5 novembre 2020, à savoir :

- 8.1 Une interpellation de M. le Conseiller Anthony REYMOND sur l'émeute au quartier de Pierre de Savoie ;
- 8.2 Une interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER sur le trouble à l'ordre public ;
- 8.3 Une question écrite de M. le Conseiller Pierre HUNKELER sur les enquêtes publiques ;
- 8.4 Une interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET sur la fermeture du Gîte du Passant ;

8.5 Une question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la solidarité avec les personnes vulnérables.

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et questions reportées de la séance du 10 décembre 2020, à savoir :

12.1 Une question de M. le Conseiller Christian WEILER sur les macarons à la rue de la Plaine ;

12.2 Une interpellation de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI sur l'annulation des ateliers « Je vote, je décide » organisés par la CCSI ;

12.3 Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI sur l'aide aux personnes en cas d'urgence non vitale ;

12.4 Une question de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI sur le Black Friday en temps de COVID.

Quant au point 20 de notre ordre du jour, nous entendrons de nouvelles interpellations, à savoir :

20.1 Une interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD sur l'avenir des ateliers CFF à Yverdon-les-Bains ;

20.2 Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI sur les ateliers CFF doivent rester à Yverdon-les-Bains ! ;

20.3 Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur les ateliers CFF ;

Vous aurez compris les ateliers CFF sont au cœur de l'actualité.

Ainsi qu'encore :

20.4 Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI sur le sport en plein air.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

C'était juste pour savoir quel rythme vous allez donner à cette séance, est-ce que vous avez fixé une limite horaire ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

J'ai annoncé d'entrée de cause qu'aux environs de 23 heures, j'espère pouvoir lever la séance, mais cela dépendra de notre avancée, si nous pouvons encore liquider quelques points, il va s'en dire que nous déborderons un peu.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Etant donné l'urgence d'envoyer un signal très fort à la direction des CFF et au Canton concernant l'avenir des ateliers CFF, je souhaite demander l'urgence pour les trois interpellations qui ont été déposées sur le sujet, en tout cas pour la mienne, mais disons, si mes collègues le permettent, je me permets aussi de demander pour la leur, pour les trois interpellations qui concernent le futur des ateliers CFF et donc, d'avancer ces points à l'ordre du jour au plus tôt possible. Alors là, je vous laisse juge pour savoir si on peut les faire remonter dans les interpellations, qui ont été déposées précédemment, et faire figurer celles-ci au tout début des diverses interpellations qu'on aura à traiter ce soir.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Juste une précision pour l'interpellation sur les ateliers CFF d'Yverdon, c'est vrai que je vous ai annoncé une interpellation au nom du groupe PLR-CD, en revanche cela sera Mme la Conseillère

Proposition de
modification

Claude-Anne JAQUIER qui va la lire, je vais quant à moi me récuser étant collaborateur des CFF.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie M. le Conseiller. Nous sommes donc en présence d'une modification de l'ordre du jour pour les interpellations de Messieurs les Conseillers Maximilien BERNHARD, remplacé par Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER, Julien WICKI et Ruben RAMCHURN sur les ateliers CFF, il va s'en dire qu'effectivement ces trois interpellations doivent être traitées ensemble.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors le groupe UDC se joint également à cette demande de modification de l'ordre du jour de M. WICKI, qu'on traite toutes les interpellations à ce sujet au départ. Merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous remercie M. le Conseiller. La discussion est donc ouverte sur cette demande d'urgence.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La proposition de modification de l'ordre du jour de cette séance est approuvée à l'unanimité.

Ces interpellations seront placées juste après le point 7, communications et réponses de la Municipalité, donc en prémisses de toutes les autres interventions.

La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 10 DÉCEMBRE
2020**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 10 décembre 2020** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à une quasi-unanimité, moins une abstention, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

En date du 9 janvier dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs*

Après 25 ans dans la région et 7 ans à Yverdon-les-Bains, j'ai repris la route du sud, une autre ville et un autre Canton, un retour aux sources et plein de nouveaux projets. Veuillez donc prendre acte de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

En quittant la ville, je porte avec moi un joli bagage de souvenirs et un sentiment de gratitude envers les Yverdonnoises et Yverdonnois qui m'ont donné la possibilité de les représenter au sein de ce Conseil.

Je vous souhaite à toutes et tous, chères Autorités, chères et chers collègues, une belle fin de législature et je ne manquerai pas de suivre, bien qu'à distance, votre campagne électorale

sûrement passionnante.

Prenez encore et toujours soins de vous.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Cinzia GALLI RATANO.

Mme Cinzia GALLI RATANO a accédé à ce Conseil le 7 décembre 2017 pour le Parti Libéral-Radical et Cendre Droite. Femme vive et engagée, son petit accent du sud, sa soif d'apprendre et de contribuer au développement de notre Conseil et de notre Ville nous manqueront.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Cinzia GALLI RATANO pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions, je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur et espère qu'elle ne manquera pas de retrouver parfois le chemin vers notre belle cité. Et comme tous les chemins mènent à Yverdon-les-Bains, cela devrait être facile pour elle.



En date du 25 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Comme annoncé lors de notre entretien, je vous confirme que je ne souhaite pas briguer un nouveau mandat de 5 ans en qualité de secrétaire du Conseil communal et vous présente ma démission pour la fin de cette législature au 30 juin 2021.

J'aimerais relever ici tout le plaisir que j'ai eu dans l'accomplissement de cette tâche, aussi diverse que variée et riche en enseignements. Je remercie les dix Présidentes et Présidents, ainsi que tous les collègues du Bureau, qui se sont succédés au fil des années, avec lesquels ce fut un plaisir de collaborer. Je ne quitte pas ce poste sans un certain pincement au cœur vis-à-vis des excellents rapports de travail entretenus avec ma chère collègue du secrétariat et nos dévoués huissiers.

En vous remerciant de la confiance que vous m'avez témoignée durant ces années passées au service du Conseil communal, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Anne LEUENBERGER.

Mme Anne LEUENBERGER a occupé la fonction de secrétaire adjointe de 2000 à 2006, puis, après avoir passé quelques années sur les bancs de ce Conseil, est revenue à la même fonction de 2011 à 2018, date à laquelle elle est devenue secrétaire titulaire jusqu'à ce jour. Durant ces seize années au service de notre Conseil, Mme LEUENBERGER a côtoyé nombre de présidentes et présidents dont certains sont encore membres de ce Conseil, voire sont passés dans les rangs de la Municipalité. Je crois pouvoir dire sans trop me tromper que chacune et chacun d'entre eux, d'entre nous devrais-je dire, puisque j'en fais partie, avons apprécié son professionnalisme et son engagement. A titre personnel, j'ai eu un énorme plaisir à travailler avec elle durant ces 3 années et je dois bien avouer que sans sa précieuse collaboration à tous les instants, ses compétences, son sérieux et sa dévotion, la tâche de présidente serait sacrément ardue.

Mme Anne LEUEUBERGER restant encore parmi nous jusqu'en juin, nous aurons l'occasion de prendre congé d'elle ultérieurement. Cela étant, je profite d'ores et déjà, au nom du Conseil communal, de la remercier pour son engagement sans faille au sein du secrétariat de notre Conseil pour le passé et pour l'avenir, puisque nous avons encore quelques mois à partager avec elle.

Applaudissements

5. ASSERMENTATIONS

Dans sa séance du lundi 25 janvier 2021, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la 5^e liste complémentaire du Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

01. Madame Nathalie GUTIERREZ, née en 1985, employée de banque

Les démissions de Mmes Emilienne WAGNIÈRE et Cinzia GALLI RATANO, laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Radule SCEPANOVIC, vient-ensuite de la 4^e liste complémentaire du Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains a renoncé à son mandat de Conseiller communal. Mme Nathalie GUTIERREZ, vient-ensuite de la 5^e liste complémentaire du Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains, née en 1985 et domiciliée à la rue des Moulins 123A à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Emilienne WAGNIÈRE.

Mme Estelle LEUTHOLD, première des viennent-ensuite de la liste du Parti Libéral-Radical et Centre Droite, née en 1969 et domiciliée à la rue du 24 Janvier 9 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Cinzia GALLI RATANO.

Je prie Mmes Nathalie GUTIERREZ et Estelle LEUTHOLD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mmes Nathalie GUTIERREZ et Estelle LEUTHOLD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI.

Mme Nathalie GUTIERREZ : « Je le promets »

Mme Estelle LEUTHOLD : « Je le promets »

Mmes les Conseillères je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante, certes animée aussi, vous verrez.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, accompagné de notre guide des bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Changement de groupe politique

En date du 10 décembre 2020, le Conseil communal a reçu un courriel de M. Maximilien BERNHARD nous informant que MM. Thierry GABERELL et Gildo DALL'AGLIO siégeront dorénavant avec le groupe PLR-CD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Résolution contre le bruit routier

En date du 23 décembre 2020, le Conseil communal a reçu un courrier de la Municipalité remerciant le Conseil communal de son appui dans ses démarches entreprises contre le bruit routier. Elle assure la poursuite des mesures d'assainissement, des actions préventives et répressives menées par la PNV et mentionnées dans la CO20.21.

Ce courrier est à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Ateliers « Je vote, je décide »

En date du 24 décembre 2020, le Conseil communal a reçu une réponse de la Municipalité estimant que l'organisation de telles manifestations n'est pas opportune en terme d'image dans le contexte sanitaire actuel où les restaurants doivent fermer leurs portes et les réunions de famille sont limitées. Elle a donc maintenu sa décision du 18 novembre 2020 de ne pas permettre l'organisation de tels rassemblements.

Ce courrier est à disposition également auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Magie de Noël sur la Place Pestalozzi

En date des 5 et 13 janvier, Mmes Lucienne CARRARD, Suzanne PIGUET et Yvette DELISLE m'ont adressé trois courriers de reconnaissance et remerciement pour les belles décorations, les jeux de lumières et l'ambiance magique qui régnait sur la Place Pestalozzi durant les fêtes, l'absence des chalets ayant particulièrement mis en valeur la beauté de cette magnifique place.

Ces trois courriers sont à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation. Ils seront également transmis à la Municipalité pour y donner la suite qu'il convient.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de M. Raymond BROCH

En date du 9 janvier dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de M. Raymond BROCH, concernant le port des masques, lors des séances du Conseil communal. Ce dernier étant obligatoire pour des raisons sanitaires, il lui apparaît regrettable que de la publicité apparaisse sur ces derniers. Pour la forme et le respect d'une impartialité vis-à-vis des commerçants et entreprises de la région, il invite le Bureau à interdire cette pratique à l'avenir et à l'étendre à l'ensemble de l'administration communale.

Le Bureau du Conseil communal ayant de toute façon décidé de renforcer son plan de protection par la distribution de masques neufs à l'entrée du Conseil communal, comme c'est le cas dans d'autres législatifs, dont le Grand Conseil, la demande de M. BROCH nous concernant est donc sans objet.

Pour ce qui est de sa demande relative à l'administration communale, celle-ci ne relève pas du Conseil communal, de sorte qu'elle est transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence.

Ce courrier est également à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Anniversaires

Dans le carnet anniversaire depuis notre séance du 10 décembre à ce jour, nous pouvons souhaiter nos meilleurs vœux et tout le meilleur pour cette année à venir à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ainsi qu'à Mme la Municipale :

Thierry GABERELL, Judith NOTTER, Gildo DALL'AGLIO, Pierrette ROULET-GRIN, Carmen TANNER, Ramesh VASWANI, Gianfranco ZARETTI, Pierre HUNKELER, Bahija RANDIN, Fanny SPICHIGER, François GILLET, Thierry PIDOUX, Estelle LEUTHOLD, Olivier SIMON-VERMOT, Maketa Avelino PINTO, Jean-David CHAPUIS, Jacques LEVAILLANT.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès	<p>Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre les décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Antoine PACCAUD, Municipal d'Yverdon-les-Bains de 1978 à 1989. Président du Conseil communal en 1977 et Conseiller communal de 1966 à 1969, de 1974 à 1977 et de 1990 à 1993 - M. Jean-Daniel GONIN, papa de notre collègue M. le Conseiller Denis GONIN <p>Chères familles, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.</p> <p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p>
Droit de vote des femmes	<p>Le 1^{er} février nous avons fêté le 62^{ème} anniversaire du droit de vote des vaudoises, puisque celui-ci leur a été accordé en 1959 et le 7 février prochain, cela fera 50 ans que le droit de vote a été octroyé aux femmes au niveau fédéral. En effet, le 7 février 1971 marque l'introduction du suffrage féminin en matière fédérale et ce après de longues années d'attentes et de débats à ce sujet, car les mentalités suisses ont été très longues à changer.</p> <p>La femme que je suis ne pouvait pas passer sous silence cette importante étape de la démocratie suisse, car sans celle-ci je ne serais pas devant vous ce soir et il en serait de même pour mes collègues femmes de ce Conseil et de la Municipalité qui ne pourraient pas siéger ce soir. Aussi, je tenais à relever que ce qui nous paraît « normal » ou « acquis » aujourd'hui est le fruit de l'engagement, la détermination et la persévérance de femmes et d'hommes qui ont réussi à faire évoluer notre société et j'en profite pour rappeler à la Municipalité la résolution adoptée par ce Conseil à l'unanimité, moins une abstention, le 3 octobre 2019 et qui demandait à la Municipalité de trouver une place afin d'honorer la plaque retrouvée et qui porte l'inscription suivante : « Place du 7 février, Introduction en 1971 du suffrage féminin en matière fédérale », plaque que j'avais remise à M. le Syndic sous preuve d'une photographie de la Région.</p> <p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p>
7. <u>COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ</u>	<p>Nous prenons acte de la communication CO20.24 du 10 décembre 2020 concernant le financement des études des carrefours situés aux extrémités de la rue des Remparts ainsi que de la communication CO20.25 du 10 décembre 2020 concernant l'élaboration d'un cahier des charges et de lettres de mission pour les représentants de la Ville d'Yverdon-les-Bains au sein des organes de haute direction des personnes morales.</p> <p>La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?</p> <p><u>M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :</u></p> <p>Oui, Mme la Présidente.</p> <p>Nous avons trois communications. La première sera faite par Mme la Municipale Gloria CAPT et les deux suivantes, je les ferai moi-même. Je vous propose Mme la Présidente, de passer la parole à Mme la Municipale Gloria CAPT.</p> <p style="text-align: center;">♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦</p>
Réponse de la Municipalité	<p>de Mme la Municipale Gloria CAPT à Mme la Conseillère Léa ROMANENS Question du 1^{er} octobre 2020 intitulée utilisation de l'espace public en période électorale</p> <p>En réalité, ce n'est pas tant une communication que des réponses que j'apporte aux questions de Mme Léa ROMANENS. Mme la Conseillère communale, vos questions se sont manifestement perdues de séance en séance, puisqu'elles n'ont pas été reportées. Enfin elles ont été oubliées tant par le Bureau que par moi-même, puisque comme vous l'avez entendu tout à l'heure, les</p>

questions en rade sont énumérées et listées, la vôtre ne l'était pas, raison pour laquelle elle est passée sous le radar. Ceci dit, c'est très volontiers que je réponds aux questions que vous avez posées sur l'utilisation de l'espace public.

La Municipalité n'a bien entendu pas décidé d'abuser de l'espace public, ni de laisser qui que ce soit le faire. La Police des constructions examine les demandes d'utilisation du domaine public qui lui sont adressées de la même façon et selon les mêmes critères. Depuis la réouverture des établissements publics en mai 2020, la Municipalité rappelle qu'elle a fait bénéficier les restaurateurs yverdonnois d'une mesure de soutien économique par l'extension facilitée et exempte de toute taxe de leurs terrasses sur le domaine public pour autant que cela soit possible et que cela ne contrevoie pas aux règles relatives à la sécurité publique. Le contexte exceptionnel de la crise sanitaire a justifié une dérogation aux règles habituelles en accord avec la Police cantonale du commerce.

Cette mesure a été reconduite par la Municipalité une première fois jusqu'au 31 octobre, puis jusqu'au 31 décembre 2020 et maintenant jusqu'au 30 avril 2021. A cette date, la Municipalité réévaluera la situation.

C'est dans ce contexte que le gérant du Pavillon des Rives a adressé à la Police des constructions, le 27 juillet 2020, une demande pour l'extension de sa terrasse à l'arrière du pavillon et l'installation provisoire d'une surface en sable de fauteuils en palettes et de coussins. La demande a été signée par la Municipalité en tant que propriétaire de la parcelle.

Le 4 août 2020, la Police des constructions a autorisé cette installation de 9 mètres sur 7,5 mètres pour une durée limitée jusqu'au 31 octobre 2020 et a exigé que la surface utilisée soit remise en état et ensemencée d'ici à la fin 2020.

Cette autorisation s'inscrit donc dans le régime d'exception proposé par la Municipalité pour soutenir les établissements publics fortement impactés par les exigences sanitaires dues à la situation.

Je réponds maintenant à vos six questions comme suit :

1. *La Municipalité a-t-elle décidé de permettre dorénavant aux partis politiques d'abuser en long et en large de l'espace public pendant la campagne à venir ?*

La réponse est bien entendu non. Du reste, depuis le début de l'année tout un chacun aura eu l'occasion de constater que tous les partis politiques, quels qu'ils soient, arpentent l'espace public à disposition en long et en large et la Municipalité n'a pas constaté d'abus.

2. *Est-elle prête à soutenir de la même manière les autres associations communales en invitant les autres locataires de la Ville de mettre à disposition leurs espaces pour les activités associatives ?*

Bien que votre question ne soit pas particulièrement claire, si vous me permettez, j'essaie d'y répondre quand même. La Municipalité n'a pas besoin de le faire, car cela se fait déjà. Il suffit par exemple d'aller au restaurant de la Plage et de constater que de très nombreuses sociétés et associations y ont leur stamm, au vu du nombre de fanions ornant les murs des salles mises à disposition, sans que cela n'ait jamais soulevé la moindre critique ou remarque.

3. *Est-elle disposée à octroyer à l'UDC un espace grill fixe et couvert pour des stands saucisses pendant les mois d'hiver ?*

Bien que votre question ne fasse guère avancer le débat, Mme la Conseillère, la Municipalité répond néanmoins en rappelant que toute association peut faire la demande qu'elle souhaite et qu'elle peut obtenir une autorisation si elle en remplit les conditions.

4. *Permettra-t-elle aux Socialistes d'installer dans les cours d'école de la Ville des petites balles en soie rouge avec une rose gravée dessus ?*

Je vous renvoie à la réponse de la question précédente.

5. *Accordera-t-elle aux Verts le droit de s'installer pendant deux mois sur les places de parc de la rue de la Plaine pour que nous puissions sensibiliser la population à la place disproportionnée qu'occupe la voiture en milieu urbain par rapport aux autres modes de mobilité ?*

Je vous renvoie également à ma réponse à votre question 3.

6. *Et qu'en est-il de la remise en état du terrain ? Qui en aura la charge ? La Ville, le restaurateur ou le PLR à l'échéance du délai accordé ?*

A l'échéance du délai accordé, le restaurateur a remis en état. La Municipalité ignore les engagements qui ont été pris entre celui-ci et le PLRY, soit entre deux entités privées.

Voilà les réponses que j'apporte à vos questions.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci Mme la Municipale pour cette réponse. Juste une précision de ma part, une fois qu'une question est valablement déposée au sein du Conseil, il n'appartient plus, ni au Bureau, ni au Conseil d'y répondre, mais à la Municipalité d'y donner les suites qui s'imposent.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

PR20.24PR

La Municipalité vous communique l'état du fonds de soutien d'Yverdon solidaire, l'état de situation. Vous le savez vous avez autorisé la Municipalité à utiliser CHF 500'000.- sur le budget 2020 et la Municipalité s'était engagée à vous faire un retour à la première séance de 2021, ce que je vais faire au nom de la Municipalité.

Le Conseil communal a adopté le 10 décembre 2021 le préavis PR20.24PR concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2020 pour la création d'un fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire ». Conformément à la directive Municipale entrée en vigueur le 10 décembre 2020, le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » a pour but de venir en aide aux personnes et entreprises de la Ville se trouvant dans une situation financière difficile en raison de la crise sanitaire découlant de la pandémie du COVID-19. Le calcul du montant de l'aide pour les personnes morales s'établit sur la base des charges fixes de manière à compléter les aides cantonales qui, depuis le 18 janvier 2021, concernent tous les établissements fermés depuis au moins quarante jours en tenant compte de la perte du chiffre d'affaires.

En date du 1^{er} février 2021, la commission a traité quinze dossiers sur les vingt-sept reçus à ce jour. Vingt et un dossiers concernant les demandes formulées par les personnes morales et six par des personnes physiques. Sur les CHF 500'000.- de dotation du fonds, un montant de CHF 185'300.- a été distribué aux bénéficiaires. Les domaines d'activité ayant sollicité le fonds sont en priorité la restauration - je pense que ce n'est pas une vraie surprise - puis viennent les magasins de chaussures, de coiffure, de voyage, de sports, ainsi que les personnes physiques ayant le statut d'indépendant.

A ce stade, 62% des offres ont été déposées par la voie postale et 38% ont utilisé le guichet virtuel. Au vu de la situation sanitaire actuelle et considérant que le fonds n'est pas épuisé, la Municipalité a décidé de prolonger jusqu'au 28 février 2021 le délai accordé pour déposer une demande de soutien. Sensible aux situations particulières qui peuvent se présenter, la commission examinera ces demandes avec bienveillance, dans le respect évidemment des critères prévus par la directive. La Municipalité donnera au Conseil un bilan de l'opération à l'issue de la commission.

Office du logement

Deuxième information : audit de fonctionnement de l'attribution de l'aide au logement, état de situation.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans sa séance du 3 septembre 2020, le Conseil communal a adopté une résolution de M. le Conseiller communal Ruben RAMCHURN invitant notamment la Municipalité à mettre en place un audit de fonctionnement de l'attribution de l'aide au logement et JECOS, afin de vérifier que les biens communaux ont été gérés de manière régulière et qu'ils ont bien aidé les plus faibles.

La Municipalité vous informe qu'elle a donné suite à cette invitation et qu'elle a commandé un audit organisationnel et un audit financier concernant l'attribution de l'aide au logement. Elle en a pris connaissance tout récemment et elle examine actuellement les actions à entreprendre pour donner suite aux recommandations formulées dans ces rapports. Un journaliste ayant requis de pouvoir accéder aux rapports d'audit, la Municipalité est tenue par l'article 12, alinéa 1 de la Loi sur l'information d'y répondre dans les 15 jours suivant la demande. Au vu des dispositions légales applicables, elle doit donner suite à cette demande et transmettre ces documents. Par transparence, elle les communiquera également aux membres de la Commission de gestion. Ces documents ont donc été d'ores et déjà transmis et seront transmis à partir de demain tant à la presse qu'à la Commission de gestion.

Les démarches se poursuivent ; en particulier la Municipalité a chargé ses services de proposer des mesures organisationnelles et d'optimiser des processus. Il est en l'état trop tôt pour en parler, la Municipalité informera le Conseil communal dans une prochaine séance en réponse à la résolution adoptée par le Conseil communal des mesures qu'elle aura décidées, afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ces rapports. Autrement dit, ces rapports sont, vous l'avez compris, publics sur demande.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Les trois interpellations suivantes portant sur le même objet, celles-ci seront développées à la suite et la Municipalité sera ensuite invitée à y donner réponse.

8. **INTERPELLATIONS**
URGENTES

8.1

Une Interpellation de Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER (Avenir des ateliers CFF)

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement, qui doit être appuyée par 5 membres au moins.

Avez-vous 5 personnes pour soutenir cette interpellation ?

Les conditions sont remplies.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Les ateliers CFF sont l'ADN de notre Ville. Ils ont été fondés en 1855 suite à l'ouverture de la ligne Yverdon-Bussigny et repris par les CFF en 1905. Ils font partie du patrimoine architectural yverdonnois, preuve en est : plusieurs bâtiments sont classés d'un point de vue historique.

En 2002, branle-bas de combat. La direction des CFF veut délocaliser à Bellinzona et Olten. Les autorités communales, cantonales et fédérales se sont mobilisées pour empêcher ce projet d'aboutir. En 2007, une halle de 200 mètres de long a été inaugurée pour assurer la maintenance des rames automotrices ICN, ces trains blancs qui circulent sur la ligne du pied du Jura et entre Yverdon-les-Bains et Lausanne. Les ateliers CFF sont un des quatre centres de maintenance lourde de Suisse, avec Bienne, Olten et Bellinzona, par conséquent un élément stratégique

essentiel.

Le site emploie six cents cinquante personnes qui s'occupent de la maintenance des véhicules passagers, des locomotives et des rames automotrices. Par ailleurs, ces employés révisent les composants pour différents sites en Suisse. Tout ce savoir-faire est transmis à cinquante apprentis grâce au centre de formation Login, regroupant vingt-cinq professions différentes. Plusieurs centres de compétences ont été créés et un processus d'amélioration continue a été initié il y a une douzaine d'années.

Bis repetita. Une nouvelle fois, la nouvelle direction des CFF projette de délocaliser d'ici 2030 les ateliers sous prétexte d'un manque de place et des contraintes liées au patrimoine que représentent les bâtiments historiques existants.

Ce projet d'extension du site, datant de 2020, comprenait deux voies supplémentaires de 200 mètre en direction du centre-ville, accolées aux voies grande ligne actuelles, pour effectuer notamment la maintenance des nouvelles rames comme : FV et Dosto de Bombardier.

Il est évident que cette institution génère des retombées extrêmement bénéfiques pour un certain nombre d'entreprises locales et régionales qui viennent régulièrement y travailler, générant un nombre significatif d'emplois indirects : génie civil, entretien des bâtiments et des surfaces extérieures.

Quant à l'économie locale, elle aussi, bénéficie de la présence de tous ces collaborateurs qui font marcher l'économie locale et régionale.

Par conséquent, il est essentiel que notre Conseil communal se batte aux côtés de la Municipalité et de nos autorités cantonales pour maintenir les ateliers CFF à Yverdon-les-Bains ou dans le Nord vaudois.

Merci de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une Interpellation de M. Julien WICKI (Les ateliers CFF doivent rester à Yverdon-les-Bains)

Je dépose cette interpellation au nom du groupe socialiste et du groupe des Verts. Le groupe socialiste et celui des Verts ont appris avec consternation que les CFF envisageaient de ne pas maintenir les ateliers CFF à Yverdon-les-Bains et de les déplacer je cite : « en Suisse romande ».

Depuis longtemps, la gauche yverdonnoise se bat pour préserver ce joyau industriel, son savoir-faire et ses emplois comme le rappelle la résolution votée sur le sujet le 4 mai 2000 déjà. Son histoire est d'ailleurs intimement liée à celle des ateliers. Le Parti socialiste y est né et les ateliers lui ont donné son premier syndic. Si les ateliers font partie de l'histoire de notre Ville, ils font surtout partie de l'histoire familiale de nombreux Yverdonnois, qui y ont fait toute leur carrière professionnelle. Aujourd'hui, les ateliers CFF sont les dignes héritiers de cette histoire, un pôle de compétence et de formation reconnu loin à la ronde. Devant l'importance que ces ateliers revêtent pour notre Ville, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les articles parus dans la presse évoquent un départ à l'horizon 2028-2030. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le calendrier d'une éventuelle relocalisation ?
2. Le directeur régional des CFF évoque une relocalisation « en Suisse romande ». Quelles garanties la Municipalité a-t-elle reçues que les CFF resteront actifs sur le lieu historique des ateliers en collaboration éventuelle avec d'autres sites du Nord vaudois ?

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.3

Une Interpellation de M. Ruben RAMCHURN (Ateliers CFF)**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

L'annonce d'un possible départ des ateliers CFF de leur site historique au cœur de notre Ville nous a tous ébranlé à différents niveaux et mobilise aujourd'hui toute la classe politique.

Comme l'écrivait un journaliste de 24 Heures, les ateliers CFF ont forgé l'identité d'Yverdon. L'UDC Yverdon est particulièrement attachée à la sauvegarde des activités industrielles au cœur de notre Ville, chose que notre Municipalité semble attachée à défendre.

Nous interpellons ce soir la Municipalité afin d'obtenir des précisions sur les points suivants :

- Que se passerait-il en cas de départ des ateliers CFF ?
- Est-ce que les CFF pourraient réaliser une importante plus-value immobilière en quittant leur site historique ?
- Est-ce que la Municipalité serait prête à revoir partiellement le plan de quartier de Gare-Lac si ça permettait d'y maintenir les activités industrielles qui font partie de l'identité de notre Ville ?

Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Peut-être, un petit retour en arrière pour resituer comment la Municipalité a été interpellée sur cette situation que vous venez tous de citer. Nous avons appris, un peu par hasard au mois d'octobre, qu'il y avait des velléités de remettre en question le projet qui nous avait été présenté au printemps 2020 et qui faisait état d'un investissement d'environ CHF 200'000'000.- sur le site d'Yverdon, qui consistait à un dédoublement des 200 mètres de voies qui permettent d'entretenir les rames CFF.

Et donc, nous avons pris contact avec le Canton de Vaud, avec Mme la Conseillère Nuria GORRITE et on a fait un travail important. Dans un premier temps, on a voulu connaître la situation et la position du Canton et puis au fur et à mesure des discussions, le Canton, le Conseil d'État a de plus en plus voulu soutenir le Nord vaudois. Évidemment, qu'on peut comprendre que le Conseil d'État souhaitait peut-être, disons, garantir en tout cas que les services d'entretien puissent avoir lieu sur le Canton de Vaud, mais depuis lors, depuis le mois de novembre je dirais, il y a un travail considérable qui est fait avec le Conseil d'État.

J'ai fait plusieurs séances avec Mme la Conseillère d'État Nuria GORRITE en charge des transports, pour qu'avec ses services et les services de la Ville, on puisse identifier dans la région du Nord vaudois un emplacement qui permettrait de conserver ces emplois, vous l'avez dit, qui sont un savoir-faire incontestable et puis aussi évidemment toute une histoire yverdonnoise, des familles entières de cheminots se sont succédées là-bas et travaillent encore avec grande compétence.

Nous avons rencontré, avec Mme Nuria GORRITE, le directeur des CFF, M. DUCROT, début décembre et nous avons proposé une alternative à une délocalisation totale. Il cherche 200'000 mètres carrés, 20 hectares, le site d'Yverdon en contient 8, 80'000 mètres carrés. Nous avons regardé s'il y avait cette disponibilité directement sur Yverdon. Honnêtement, il n'y a pas directement sur Yverdon. Ils avaient identifié Y-Parc ; Y-Parc, on ne peut pas, disons, mettre ce genre d'activité sur Y-Parc pour plusieurs raisons. Déjà, le règlement ne le permet pas et puis l'affectation ne le permet pas et ensuite de ça, on a beaucoup de réservations là-bas qui rendent la chose incompatible. Nous avons valorisé, ça a été dit dans la presse, une possibilité de travail dans le secteur de la Poissine et les CFF, depuis le mois de décembre, travaillent là-dessus.

Sauf que depuis peu, eh bien, nous avons peut-être trouvé une autre alternative dans le Nord vaudois que, malheureusement, je ne pourrai pas vous citer ce soir bien sûr, mais c'est un travail d'importance que nous avons fait. Et cette semaine, j'ai fait une dizaine de téléphones avec ces messieurs-dames que ce soit le Conseiller d'État ou le responsable régional M. BARBEY et surtout

avec des propriétaires fonciers, qui sont venus, qui m'ont téléphoné pour dire : « écoutez, peut-être qu'on a une solution », des solutions qui semblaient impossibles il y a quelques temps en arrière, peut-être se dessinent et en tout cas c'est une des variantes importantes que nous avons pu mettre en place hier.

Là-dessus, j'ai évidemment recontacté la direction des CFF, ainsi que Mme Nuria GORRITE hier et nous avons convenu de nous voir la semaine prochaine pour continuer de trouver une solution. La position de la Municipalité est très claire : nous voulons conserver ces emplois dans le Nord vaudois, nous voulons conserver ce savoir-faire, défendre ces familles, ces habitants qui travaillent dans ce secteur-là et qui ont cette connaissance exemplaire de ces entretiens.

Vous devez entendre, Mesdames et Messieurs, qu'effectivement la Municipalité met toute son énergie pour arriver à cette fin-là. Alors, vos interventions multiples ce soir nous réjouissent et on espère qu'il y ait une position la plus forte possible interpartis pour appuyer les démarches de la Municipalité et appuyer le fait que nous devons conserver ce savoir-faire sur le Nord vaudois. Donc oui, Mesdames et Messieurs, toutes vos interventions sont les bienvenues, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, comme j'avais eu l'occasion de le dire aussi en faveur de M. VOLET au niveau du Grand Conseil et si ce soir le Conseil communal pouvait avoir le plus fort appui possible, au niveau de la Municipalité on en serait ravi.

Sachez que, malgré tout, on va essayer de trouver cette solution. Il y a urgence aussi, parce que la volonté des CFF est de se positionner d'ici à ce printemps et évidemment il ne faut pas tarder, mais encore une fois si vous pouviez nous appuyer, ça nous ferait extrêmement plaisir. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Dépôt résolution

Ayant entendu les explications de la Municipalité sur ces trois interpellations, je propose le dépôt d'une résolution qui est co-signée par les quatre groupes politiques du Conseil communal.

Cette résolution a la teneur suivante : les ateliers CFF actuels sont les héritiers d'une riche histoire industrielle et sociale profondément ancrée à Yverdon-les-Bains. Aujourd'hui encore, ils contribuent à façonner l'image de notre Ville et abritent un savoir-faire patiemment construit par ces centaines d'employés et d'employées et transmis à la jeune génération grâce à son centre de formation Login. Le tissu économique local et régional bénéficie lui aussi de l'activité du site. Le Conseil communal soutient avec détermination les efforts de la Municipalité pour le maintien des emplois sur le site actuel ou éventuellement en synergie avec un autre site du Nord vaudois, cela avec l'appui d'élus et d'élues au niveau cantonal et fédéral.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

C'est un cheminot non-membre de la division voyageurs qui vous parle, donc moi je ne suis pas tenu au secret ou à l'interdiction de parole. Je vous invite à soutenir sans réserve la résolution déposée ce soir concernant la fermeture ou la délocalisation totale ou partielle des ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains.

En effet depuis le 1^{er} janvier 2000, suite à la privatisation des CFF, les ateliers des CFF ont été répartis entre les divisions voyageurs et marchandises. Les ateliers d'Yverdon-les-Bains ont été attribués, au final, à la division voyageurs. Dès le début de la privatisation des CFF, le maintien des emplois sur le site d'Yverdon-les-Bains s'est posé. En effet, il avait été envisagé par la direction des CFF la diminution des postes de travail de deux cents à deux cents cinquante sur trois cents septante à l'époque, voire la fermeture pure et simple des ateliers.

Suite à cela, je suis intervenu le 4 mai 2000 déjà, par le dépôt d'une résolution devant le Conseil communal demandant à la Municipalité d'alors d'intervenir vigoureusement auprès des autorités cantonales, fédérales et du Conseil d'administration des CFF, afin que tout soit entrepris pour sauvegarder un maximum de postes de travail sur le site d'Yverdon-les-Bains et d'éviter la

fermeture partielle ou totale des ateliers. Cette résolution avait été soutenue à l'unanimité par le Conseil communal de l'époque. Vous voyez le combat pour maintenir les acquis d'Yverdon-les-Bains ont commencé il y a plus de 20 ans et aujourd'hui, il nous faut écrire un nouveau chapitre de ce combat.

Au vu de ce qui précède et au vu de la communication interne des CFF concernant l'avenir des ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains et des divers articles de presse, je ne peux que vous inviter à soutenir ces résolutions qui vous sont présentées ce soir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Formellement je rectifie, j'ai oublié de dire que nous sommes en présence d'une résolution, que la discussion est ouverte, mais comme vous l'avez constaté, la discussion a déjà commencé.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je remercie mes collègues d'avoir déposé ces interpellations et cette résolution qui, on le voit, est une résolution multipartite qui devrait, je l'espère, être soutenue avec la plus grande majorité.

Les développements des interpellations n'ont pas développé un point qui m'est cher, mais qui est dans la résolution, qui est la formation. Le centre de formation Login a également formé beaucoup de jeunes Yverdonnoises et Yverdonnois et c'est un point très important. Les investissements prévus par les CFF sont très conséquents, on a parlé de CHF 220'000'000.-, c'est-à-dire beaucoup d'emplois, en plus des emplois essentiels du site et des employés CFF sur le site. Et j'invite tous nos collègues à voter avec la plus grande majorité possible cette résolution, afin d'appuyer le travail de la Municipalité, du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des élus fédéraux.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Je voulais préciser que cette résolution commune avait été initiée par M. Julien WICKY, mais qu'elle a été amendée par le groupe PLR et que lors des téléphones que j'ai pu faire au niveau des chefs de groupe, tout le monde semblait d'accord de soutenir cette résolution.

Donc, je ne peux que vous recommander de la soutenir.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'adoption de cette résolution est acceptée à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**9. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX REPORTÉS
DE LA SÉANCE DU 5
NOVEMBRE 2020**

9.1

Les deux interpellations suivantes portant sur le même objet, celles-ci seront développées à la suite et la Municipalité sera ensuite invitée à y donner réponse.

Une Interpellation de M. le Conseiller Anthony REYMOND (Emeute au quartier de Pierre-de-Savoie)

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement, qui doit être appuyée par 5 membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

L'actualité bien triste du week-end du 31 octobre a fait grand bruit, loin à la ronde, et le groupe socialiste condamne avec la plus grande vigueur les agissements de certains jeunes yverdonnois renforcés par des jeunes venus, parfois de loin, uniquement pour en découdre avec nos forces de l'ordre et, par la même tentative, tester notre autorité dans un phénomène de rare violence à Yverdon-les-Bains.

Est-ce un remake du premier 1^{er} août ? Cette nouvelle soirée de violence nous fait-elle entrer dans une spirale négative ? Une chose est sûre, les violences montent toujours d'un cran, hier des pétards, aujourd'hui des feux de poubelle, des caillassages en tous genres, inadmissible contre nos forces de l'ordre et nos pompiers.

Le danger augmente chaque soir, la volonté de blesser doit être prise en compte. Pourtant, la police a bien fait de ne pas entrer dans le piège de la violence que leur tendaient les émeutiers. Nous souhaitons d'ailleurs profiter de cette interpellation pour remercier nos policiers et nos pompiers qui ont dû intervenir dans un contexte très difficile.

Nous devons maintenant réfléchir aux meilleures actions possibles pour arrêter ce cycle de violence. On sait que, le soir même, il est très difficile pour la police d'intervenir sans jeter de l'huile sur le feu. C'est pourquoi, il nous faut agir en amont pour résoudre ce problème.

A cet égard, nous aimerions poser les questions suivantes à la Municipalité :

De quelle manière la Police Nord Vaudois se coordonne-t-elle avec la Police cantonale pour agir en amont et empêcher que les jeunes se réunissent, sur le même modèle que les méthodes employées par exemple pour lutter contre l'hooliganisme ? En effet, en prévenant les arrivées, nous pouvons drastiquement réduire les actes de violence.

Deuxièmement, une intervention bien menée ne peut pas être quantifiable en « coups de matraque », mais en ayant une excellente réactivité de nos forces de l'ordre pour arriver au bon moment au bon endroit.

Quel égard, la Municipalité porte-t-elle sur la réactivité de la réserve opérationnelle du Canton ?

Enfin, on le sait : la réponse à cette violence ne peut pas être que répressive. Une réponse forte le soir même peut ramener le calme pour la nuit, mais le travail sur le long terme se fait sur le terrain, dans les quartiers, par des éducateurs spécialisés.

Quelle réponse socio-éducative la Municipalité entend-elle apporter à ce problème ? La Municipalité envisage-t-elle par exemple d'élargir le travail qui se fait actuellement à la Villette sur d'autres quartiers ? Je crois en effet que la façon de ramener la tranquillité dans notre magnifique Ville nécessite d'apporter une réponse sécuritaire ferme, mais aussi et surtout de s'attaquer aux racines de ces violences, en faisant un travail de terrain quotidien dans les quartiers yverdonnois.

J'ajoute que je remercie aussi les forces de l'ordre pour leur engagement lors du nouvel an et je vous remercie pour votre écoute.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Trouble à l'ordre public)

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement, qui doit être appuyée par 5 membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'étais intervenu lors de notre dernier Conseil sur les débordements de la Vilette le soir du 1^{er} août 2020. Cet événement, que l'on pensait isolé, n'a malheureusement pas épargné la tranquillité du quartier de Pierre-de-Savoie le soir d'Halloween du 31 octobre dernier. En effet, des bandes de jeunes, venues de partout, se sont regroupées samedi soir dans ce quartier pour en découdre à nouveau avec les forces de l'ordre.

Force est de constater que les mesures restrictives de cette crise sanitaire mènent à une montée progressive de la violence et de la confrontation avec les autorités policières. Il sera difficile de les contenir sans moyen dissuasif.

En mai 2014, la PNV se dotait d'un Observatoire de la sécurité permettant de mieux appréhender les problèmes d'insécurité identifiant les situations sensibles pour les désamorcer, mais face à des événements complètement isolés, le défi semble de taille pour prévenir ce genre d'agissement, parfois organisé dans la hâte et l'improvisation. Il paraît donc pertinent d'obtenir des précisions sur les missions d'engagement de cet Observatoire, car selon certaines sources, les informations proviendraient plus des explorations sur les réseaux sociaux de la police qu'un réel travail sur le terrain. Le dialogue semble à ce stade rompu entre les autorités et ces bandes de jeunes alors que le travail des travailleurs hors murs est plus qu'indispensable aujourd'hui. Là aussi un rapport sur leurs missions et leur travail dans ces quartiers semble important pour ce Conseil.

Il aura finalement fallu attendre l'intervention de la Police cantonale pour lancer l'assaut permettant le retour au calme dans le quartier. Le constat est donc sans appel, le manque d'effectif et de moyen matériel mettent en danger la sécurité de nos policiers auxquels nous transmettons encore nos vifs remerciements pour le travail accompli. La Municipalité doit apporter une réponse concrète.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- La PNV semble disposer d'effectifs et de moyens matériels insuffisants pour assurer correctement ses missions, quelle est la position de la Municipalité sur ce constat et quel serait le coût supplémentaire pour mieux équiper les agents pour intervenir lors des émeutes ?
- Quelles sont les missions de l'Observatoire de la sécurité sur le sol yverdonnois ?
- Quel est le rapport des travailleurs hors murs sur la situation ? N'y a-t-il pas une possibilité d'accroître la présence sur le terrain pour désamorcer ces actes de violence urbaine ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF

Alors, je vais prendre quelques éléments de réponses qui vont répondre de temps à autre aux deux interpellations et puis, pour tout ce qui est jeunesse et cohésion sociale, je passerai ensuite la parole à mon collègue Jean-Claude RUCHET pour les réponses.

Tout d'abord, je voulais dire que je tiens à remercier autant l'un et l'autre pour les remerciements qui sont appréciés, parce que les policiers sont quand même sur le terrain et ça leur fait toujours plaisir d'avoir des remerciements dans ces moments difficiles.

En premier M. RAYMOND, vous disiez que le danger augmente chaque soir; la volonté de blesser doit être prise en compte. Je voulais dire ceci : il est faux de dire que le danger augmente chaque soir. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité du terrain, l'ensemble des statistiques sur la criminalité le disent depuis près de six ans et cette tendance se poursuit. Par contre, ce qui est juste de dire, c'est que l'intensité et la rupture de certaines barrières de respect et d'encadrement favorisent les actes d'incivilité dont la police en subit des conséquences régulières.

Ensuite, vous demandez de quelle manière la Police Nord Vaudois se coordonne avec la Police cantonale. Alors, la Police Nord Vaudois, comme les autres polices communales, ont une récurrence de rythme de conduite - donc c'est des rapports de travail - dont les éléments opérationnels sont exposés de part et d'autre. Par ailleurs, toutes les opérations planifiées font l'objet d'une information écrite circonstanciée, ce qui était aussi le cas pour le soir d'Halloween.

Concernant la nuit d'Halloween, l'appréciation du risque n'a, par contre, pas apporté d'éléments concrets laissant présager de la finalité. À ce titre, l'analyse des années précédentes a conduit à une évaluation ne nécessitant à priori pas la mise en place d'un dispositif identique que pour la soirée du 1^{er} août. En effet, seules les incivilités en tous genres et quelques incendies sont régulièrement commis lors d'Halloween, comme sur d'autres territoires vaudois par ailleurs. Toutefois, en regard des événements du 1^{er} août et de la situation sanitaire difficile, nous avons pris la décision de renforcer la présence sur notre territoire, principalement au sein des quartiers sensibles, au travers d'un dispositif en sus des effectifs de police secours. Une présence visible et permanente dans les secteurs clés était une priorité. L'exploitation du renseignement ne traduisait pas une telle intensité de violence.

Ensuite, vous demandez quel regard la Municipalité porte sur la réactivité de la réserve opérationnelle du Canton. Il paraît assez clair que le délai d'attente des appuis de la gendarmerie a été perçu comme trop long, mais nous rappelons qu'à cette période, cette force d'appui était mobilisée pour l'ensemble des événements dans le Canton. Bien évidemment, la conséquence de déplacement est un facteur clé qui ne nous appartient pas de juger et surtout pas à moi.

Et puis, pour les interventions que vous avez faites après, ça ressort de JECOS, M. Jean-Claude RUCHET vous donnera les affirmations et réponses par la suite.

J'en viens maintenant à la réponse pour M. GAFNER. Alors, vous parlez de l'Observatoire de la sécurité. Je tiens à préciser que ce n'est pas un service de renseignement, comme on peut l'entendre au sens de son usage dans les services de polices d'envergure cantonales. Je vais juste vous donner quelques explications par rapport à ça.

Donc, l'Observatoire se compose de 1,9 ETP; soit de la responsable de l'Observatoire, d'un adjoint administratif et criminologue, ainsi que d'une coordinatrice de la médiation nocturne en charge d'une équipe de vingt et un médiateurs nocturnes. En fonction des besoins et projets, l'Observatoire s'adjoit à la collaboration de partenaires internes et externes à la Police du Nord Vaudois. L'Observatoire se veut un outil participatif au service de la sécurité collective. Il contribue à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire d'engagement de la Police Nord Vaudois. L'Observatoire, dont l'objectif vise entre autres à une vision centralisée des enjeux sécuritaires d'une ville et d'une région, doit pouvoir s'inscrire dans chaque étude préliminaire au développement de la ville. C'est dans cette perspective d'intérêts croisés que les autorités en place peuvent prendre des orientations à moyen et long termes, notamment lors des projets qui impacteront les modes de vie, soit par la nature des nouveaux espaces, de nouvelles structures d'habitation, des modes de déplacement ou selon la typologie de lieux et de personnes.

Nous ne sommes donc pas dans la réactivité suite à des phénomènes imprévisibles. L'Observatoire de la Sécurité & Projets et Partenariats est appelé à remplir quatre missions qui peuvent être résumées ainsi : analyses scientifiques, projets, partenariats et aides à la gouvernance. L'Observatoire de la Sécurité & Projets et Partenariats - c'est son titre réel - n'est ainsi pas un outil opérationnel de renseignement interne au service de la sécurité publique et je le répète encore, mais est notamment un outil d'analyse et une structure qui a fonction à réunir les partenaires utiles autour de thématiques sécuritaires transverses aux services de la Ville.

Dans votre intervention, vous avez dit qu'il fallait également attendre l'intervention de la Police cantonale pour lancer l'assaut. Ce qu'on peut répondre, c'est que dans ce contexte, on ne parle pas d'un assaut salvateur, mais d'une collaboration des forces de police conjointe ayant permis à un retour au calme. La police doit absolument éviter d'augmenter l'état de dégradation d'une situation par des actions désordonnées, ce qui n'a pas été le cas. Les policiers ont d'abord dû s'équiper de matériel de protection et ensuite former une chaîne de police - ligne de policiers et

gendarmes - pour stopper l'avancée des auteurs de troubles. L'appui des gendarmes a indéniablement permis un renforcement apprécié. La Police Nord Vaudois n'est pas en manque de moyens en maintien de l'ordre, puisque ce n'est pas sa mission primaire. Le Service de police dispose, encore une fois, du matériel suffisant de protection.

Ensuite, vous avez parlé aussi de mieux équiper les agents pour intervenir lors d'émeutes, qui était dans votre paragraphe cinq. La Police Nord Vaudois, comme toutes les polices communales vaudoises, mise à part Lausanne, ne dispose pas des prérogatives à la gestion seule du maintien de l'ordre, soit, d'une part, parce qu'elle n'a raisonnablement pas les moyens financiers, mais surtout qu'une telle organisation ne s'improvise pas par le fait de quelques policiers équipés en la matière. Le maintien de l'ordre répond à des percepts d'engagement qui sont d'autorités cantonales. Ceci demande des forces en présence uniquement dédiées à cette mission, formées, entraînées et pouvant agir pour l'ensemble du territoire vaudois et au-delà. Il n'est dès lors absolument pas à l'ordre du jour de renforcer notre police pour créer une force propre de maintien de l'ordre hors contexte cantonal.

Toutefois, la Police Nord Vaudois contribue à ces missions de maintien de l'ordre avec, à ce jour, douze policiers formés et équipés en appui dans un contingent cantonal. Ces collaborateurs sont issus des dernières écoles de police depuis 2014. C'est dans ce contexte que PVN, encore une fois comme les autres polices communales, contribue à des événements d'importance : rencontre de chefs d'État, la francophonie, enfin bref plein de rencontres spécifiques.

Voilà ce que je peux vous dire. Je propose de passer la parole, si Mme la Présidente me le permet, à mon collègue Jean-Claude RUCHET pour ce qui est question du JECOS.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Volontiers Mme la Municipale.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je rappelle que nous avons quatre travailleurs sociaux de proximité dont trois qui travaillent dans trois quartiers : Pierre-de-Savoie, la Villette et les Moulins et le quatrième travaille avec les populations vulnérables, principalement les sans domicile fixe. Donc, déjà, juste par rapport à l'effectif, vous vous rendez compte que ça commence à être compliqué.

Ce soir-là, c'est-à-dire samedi 31 octobre, nous avons maintenu pour l'ensemble de la jeunesse d'Yverdon, les activités qui étaient prévues, à savoir par exemple l'accueil libre au Check Point, par exemple le Sport 1400. Effectivement, comme l'a dit ma collègue Valérie JAGGI WEPF, il n'y avait pas forcément de notion que, tout à coup, il y aurait ces bandes ou cette bande, en tout cas, allait débarquer à Pierre-de-Savoie. Il faut savoir qu'un travailleur social de proximité peut discuter avec un jeune ; un travailleur social de proximité, quand il y a tout à coup une bande de quinze, vingt jeunes, ça devient quand même un peu plus compliqué. Surtout qu'ils sont là, fondamentalement et comme il a déjà été dit, pour en découdre avec la police.

On a ce travail de fond effectivement et on peut constater, avec la pandémie depuis mars de l'année dernière, certains jeunes qui ont un peu décrochés et ça, ça nous inquiète un tout petit peu et on essaie de faire au maximum avec ces jeunes pour les raccrocher, si j'ose dire, mais c'est vrai que c'est compliqué. Il y en a qui se sentent délaissés, qui ne savent plus ce qu'ils doivent faire, mais on essaie de faire le maximum, mais quand vous avez tout à coup trente à quarante jeunes qui débarquent comme ça dans un quartier où, dans le fond, c'est pour semer le désordre et en découdre avec la police, ce n'est pas un ou deux TSP qui vont régler la problématique, ça c'est sûr.

Et puis juste peut-être signaler, parce qu'on focalise toujours sur Yverdon - alors bon c'est ce soir, mais il y avait un Temps Présent « Quartier des bandes ». - je vous lis juste : « Vols, déprédations, bastons, tortures et meurtres parfois à Monthey, Neuchâtel, Genève, faits-divers ont récemment mis en lumière les dérives d'une adolescence déboussolée qui agit généralement en bande. Cette

violence est relayée par les réseaux sociaux, ce qui lui donne une grande visibilité et assure un impact certain sur l'opinion publique. »

Donc, on peut constater qu'il n'y a pas qu'à Yverdon qu'on a cette problématique. Et puis, dans le fond, à Yverdon, on a pu constater qu'effectivement c'est la tradition du 1^{er} août et puis c'est Halloween. Moi ce que je peux regretter, alors je ne sais plus si c'est le 30 ou le 31 décembre, mais il y a eu un article dans la presse - je ne citerai pas le nom du quotidien - qui nous disait que beaucoup de gens étaient inquiets dans certains quartiers comme à la Villette ou comme à Pierre-de-Savoie, donc on fait une sorte de publicité là-dessus et puis dans le fond, il ne s'est rien passé le 31 au soir. Peut-être qu'effectivement, là il y a peut-être aussi quelque chose à faire et d'éviter d'en faire trop parce que c'est faire de la publicité, finalement, à ces jeunes.

Mais on met tout en œuvre au niveau du Service pour en tout cas accompagner tous ces jeunes, mais sachant qu'il y en a un certain nombre qui ne viennent pas d'Yverdon. Alors moi, si le Conseil communal veut me donner un budget où je peux engager cinquante TSP de plus, alors c'est vrai que je pourrai les envoyer en vacances je ne sais pas où et puis qu'ils s'approchent de ces jeunes qui viennent sur Yverdon pendant ces périodes-là, mais pour l'instant je n'ai pas, voilà, je n'ai pas les moyens de ça. Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'avais prévu une résolution à mon interpellation qui demandait, en fait, de donner accès à la PNV à certaines prérogatives lui permettant d'accomplir certaines missions dont le Canton a exclusivement les compétences. Je crois que cette demande a déjà été transmise via le Grand Conseil, donc je me permets simplement de la formuler en question :

Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner sur les discussions à ce propos avec le Canton ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF

Alors, aujourd'hui, et ce depuis maintenant, je crois, le mois de septembre - je n'ai plus la date en tête de quand ça a recommencé - il y a un nouveau dispositif qui est en place suite au COVID qui s'appelle CORE, ça veut dire « collaboration renforcée » où patrouillent, dans les communes qui ont une police, un gendarme et un policier de la commune en question. Il y a les patrouilles mixtes, ce qu'on appelle patrouilles mixtes, qui peuvent œuvrer comme ça. Donc, il y a quand même une collaboration qui est renforcée ; il y a énormément de séances et de rapports qui sont faits entre les officiers - c'est carrément les commandants des polices communales - qui vont rejoindre le commandant et les officiers de la Police cantonale. Donc il y a énormément d'échanges ; il y a une nouvelle forme de collaboration qui est mise en place et qui est en train de prendre son effet avec de bonnes avancées, on va dire. Donc, voilà ce que je peux vous répondre, par rapport à ça. C'est déjà en chemin depuis un moment.

Je pense que la résolution, effectivement, n'en vaut pas la peine, puisque tout est en route. Merci.

M. le Conseiller Anthony REYMOND :

Je voulais juste remercier Mme la Municipale et M. le Municipal pour les réponses et encore remercier chaleureusement les forces de l'ordre pour leurs actions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Enquête publique)

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

M. le Conseiller Pierre HUNKELER a renoncé à en faire la lecture pour ne pas surcharger l'ordre du jour de notre séance. Le texte sera toutefois inséré dans le procès-verbal de la séance, la

Municipalité y répond par écrit ou par oral directement ou lors d'un prochain Conseil.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Ma question porte sur trois aspects des enquêtes publiques :

Premièrement l'accès aux dossiers : plusieurs communes, petites ou grandes offrent aux citoyens la possibilité d'accéder facilement aux documents d'enquêtes publiques. Par exemple, Orbe fournit le dossier complet sur son site internet, Concise et Bonvillars ont mis sur leur site tous les documents liés à la révision de leur plan d'affectation communal. Cela permet d'obtenir facilement les dossiers et de les examiner tranquillement chez soi.

Yverdon-les-Bains ne fournit que le plan de localisation des nouvelles constructions. Pour le reste, il faut se rendre au Centre St-Roch et feuilleter les documents. La révision de notre Plan directeur communal, que nous étions censés adopter au printemps 2017, va peut-être finalement passer à l'enquête. Si rien ne change, je vois mal comment les citoyens, installés sur les blocs de bois d'URBAT qui font office de sièges, sans table, pourront examiner correctement les épais documents du Plan directeur, du plan d'affectation, le rapport OAT et j'en passe. La téléconsultation me semble aussi importante à assurer que le télétravail que l'on prône actuellement.

Première question : sur son site, la Ville d'Yverdon-les-Bains va-t-elle mettre à disposition des citoyens les documents complets d'enquêtes publiques sur son site internet, notamment dans la perspective de l'arrivée de dossiers volumineux comme le PAC ?

Deuxième aspect : l'information sur le lieu des projets. L'article 124 quater du règlement communal précise que l'enquête publique est signalée sur le fond concerné par un ou plusieurs panneaux exposés à la vue du public. Le panneau est fourni par la Police des constructions. Pour moi, un panneau est visible et de bonne taille. Pour URBAT, un panneau a le format d'une feuille A4.

D'où ma question : la Municipalité ne pense-t-elle pas que les citoyens ont droit à une information un peu plus visible sur les projets de constructions qu'un format A4 ?

Dernier aspect : les aménagements extérieurs. L'article 124 ter du règlement exige un plan des aménagements extérieurs comportant tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet. Cet article permet également à la Municipalité d'exiger que le plan des aménagements extérieurs soit réalisé par un bureau de conception paysagère reconnu.

Je viens d'examiner trois dossiers d'enquête récents :

D'abord, un dossier de construction de deux villas, avec un plan des extérieurs complet et bien fait par une paysagiste. Les futurs habitants et leurs voisins savent qu'ils auront un environnement aussi agréable que possible.

Ensuite, la construction de deux halles modulables aux Champs-Lovats. Les aménagements extérieurs se limitent à quelques ronds verts supposés être des arbres – espèces non précisées – sans le moindre concept d'aménagement dans une zone sensible de l'entrée CFF à Yverdon.

Enfin le très important projet immobilier de la Ferme des Cygnes. Il n'y a aucun plan précis des aménagements extérieurs et aucune intervention d'un paysagiste.

D'où ma question : La Municipalité va-t-elle exiger des plans d'aménagements extérieurs sérieux, effectués par un professionnel reconnu et non limités à quelques ronds verts dessinés par l'architecte, intitulés « arbres » ?

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La Municipalité a-t-elle une réponse à transmettre à notre Conseil ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, en effet, j'ai les réponses. J'ai des réponses que je peux apporter à M. le Conseiller Pierre HUNKELER. Je réponds donc à vos questions comme suit :

Est-ce que la Ville d'Yverdon-les-Bains mettra à disposition des citoyens les documents complets d'enquêtes publiques sur son site internet, notamment pour des dossiers volumineux tels que le PGA.

La Loi cantonale sur l'aménagement et les constructions, la LATC, définit à son article 109 le cadre légal pour la procédure de mise à l'enquête publique et les oppositions. Son règlement d'application précise, quant à lui, à son article 72, les modes de publication, les pièces à mettre à disposition du public et la procédure pour faire opposition.

Le cadre légal ne définit pas le type de documents qui doivent être mis à disposition des tiers, à savoir s'il s'agit de documents au format papier ou au format informatique. Toutefois, comme l'article 74 du règlement renvoie à l'article 69 du même règlement sur les annexes du permis, il faut admettre, en référence à l'alinéa 1 de cet article, que les pièces sont remises au format papier. En effet, l'article 69 alinéa 1 du règlement précise que la demande est accompagnée d'un dossier au format A4, comprenant les plans pliés au même format et ensuite, il est indiqué 210 soit 297 mm, etc.

Les communes d'Orbe, de Nyon et de Prilly mettent à disposition du public l'entier des documents au format PDF durant l'enquête publique. A l'opposé, la commune de Lausanne affiche au pilier public uniquement l'avis d'enquête et le plan de situation du géomètre. Le solde du dossier est disponible seulement pour les personnes souhaitant faire opposition.

Quelle est la situation Yverdon ? Et bien, tous les dossiers d'enquête se trouvent au Service de l'urbanisme. Les plans sont affichés à la réception du Service et les documents annexés sont disponibles sur demande des intéressés. L'avis d'enquête, ainsi que le plan de situation du géomètre, sont aussi publiés sur le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Le public peut photographier tous les documents librement ou demander des copies des documents A4 et A3. Ces copies sont facturées CHF 2.- en format A4 et CHF 3.- en format A3.

Le Service de l'urbanisme précise que la mise à disposition du public du dossier complet en PDF sur son site internet imposerait à la Police des constructions une charge de travail supplémentaire. En effet, il conviendrait de renommer tous les fichiers, les télécharger, puis les supprimer du serveur internet. Vu les ressources disponibles, certes complètes à l'heure actuelle, mais néanmoins insuffisantes, ce travail ne peut pas être effectué pour l'instant. A l'inverse, la consultation des dossiers depuis chez soi permettrait de réduire les sollicitations de la Police des constructions au guichet. L'on pourrait dès lors s'interroger sur la pertinence de maintenir un guichet ouvert pour la Police des constructions. C'est donc un sujet à réfléchir encore et qui doit un peu évoluer et mûrir.

Votre deuxième question est :

La Municipalité ne pense-t-elle pas que les citoyens ont droit à une information plus visible sur site qu'une feuille de format A4 ?

L'article 109 de la LATC précise à quel endroit l'avis d'enquête doit être affiché. Le règlement du plan général d'affectation d'Yverdon-les-Bains précise, en outre, qu'un panneau d'enquête doit être placé sur le site des travaux, à la vue du public.

Historiquement, le Service de l'urbanisme envoyait, par pli postal, un panneau métallique en format A4 sur lequel était écrit manuellement l'objet mis à l'enquête publique. Le Service avait ensuite toutes les difficultés pour obtenir le retour de ces panneaux et l'émolument dérisoire de CHF 50.- en cas de non restitution n'était pas dissuasif. En 2018, il a été décidé d'imprimer un feuillet rouge plastifié, envoyé par pli postal au requérant. Ce feuillet peut être détruit par l'intéressé au terme de l'enquête publique.

Exiger une information plus visible pour les panneaux d'enquête sur site impose la modification du

règlement communal sur les constructions. A l'inverse, il nous semble plus pertinent d'exiger la pose de perche-gabarits sur les parcelles afin que les voisins puissent se rendre compte de l'impact des nouveaux volumes sur le site comme cela est déjà le cas à Lausanne ou dans d'autres cantons comme Fribourg, Neuchâtel. Ainsi, la Municipalité entend maintenir le panneau d'enquête en format A4, mais il pourrait être intéressant d'exiger, encore une fois, des constructeurs qu'ils posent des perches-gabarits gabarit sur site pour permettre la visualisation des volumes projetés.

Votre troisième question est :

La Municipalité va-t-elle exiger des plans d'aménagements extérieurs sérieux effectués par des professionnels reconnus et non limités à quelques ronds verts dessinés par l'architecte intitulés « arbres », notamment pour le dossier de la Ferme des Cygnes et celui des halles modulables aux Champs Lovats ?

S'agissant de la production d'un plan des aménagements extérieurs par un bureau en architecture paysagère, la Police des constructions ne l'exigent pas nécessairement. L'article 124 ter du Règlement du plan général d'affectation expose ce qui suit :

La Municipalité peut exiger que le plan des aménagements extérieurs soit réalisé par un bureau de conception paysagère reconnu si le projet met en œuvre une compensation fondée sur le règlement communal sur la protection des arbres ou si le jardin est certifié ICOMOS. Cette condition peut aussi être requise pour tout projet dans la zone de la ville ancienne, article 36, dans les unités urbanistiques de valeur, article 94 alinéa 3, et dans la zone d'installation (para-)publique. Dans les autres zones, dans les cas suivants :

- pour garantir la conservation et la réalisation d'espaces extérieurs significatifs ;*
- pour garantir l'intégration au contexte urbain, notamment la rue ;*
- pour garantir l'intégration du stationnement en surface, lorsque le nombre de cases dépasse 8 ;*
- pour garantir la protection et la mise en valeur des cours d'eau.*

Toutefois, dans le cadre de dossiers ayant un impact considérable pour le développement de la Ville, la Police des constructions prend la liberté d'exiger un plan des aménagements extérieurs avant le début de l'enquête publique. Il s'agit donc d'un traitement au cas par cas.

Pour la Ferme des Cygnes, ce plan a été transmis par l'architecte et versé au dossier parce qu'il a été exigé par la Police des constructions.

Voilà mes réponses à vos questions M. le Conseiller HUNKELER.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'ai essayé de poser une question écrite aussi simple que possible pour avoir une réponse aussi concise que possible, mais je vois que c'est raté. Je reviens sur mes trois questions.

La première, c'est la demande que les dossiers soient disponibles en format PDF pour tous citoyens. Je rappelle que des minuscules communes, en fait des petites communes, pardon, voisines d'Yverdon le font sans le moindre problème. Orbe le fait sans le moindre problème, et dans tous les cas, tout constructeur doit fournir à URBAT tous ces dossiers en format pdf, donc ils sont disponibles, peuvent être utilisés.

Je pense quand même que ma question a fait un tout petit peu évoluer les choses, puisqu'auparavant, pour aller consulter les dossiers, on était assis sur un très désagréable petit cube en bois bien dur. Maintenant, il y a une chaise depuis quelques jours, donc il y a déjà quelque chose qui évolue, mais ma question était surtout destinée à permettre une consultation correcte de ce que nous recevrons peut-être, c'est-à-dire le plan directeur communal et le plan d'affectation communal. Ce sont des dossiers énormes et je vois mal une cohorte de citoyens aller s'asseoir sur la seule chaise disponible pour consulter ce genre de dossier.

Je rappelle que ce plan directeur nous étions censés l'adopter au printemps 2017 ; nous avons quatre ans de retard, mais j'ose espérer qu'on n'arrivera pas aux cinq ans de retard. Donc il n'est pas si compliqué que ça de mettre ces dossiers à disposition, c'est un souci de transparence et c'est d'autant plus important en période de pandémie, donc je me permets d'insister pour que ces dossiers soient disponibles pour tous les citoyens.

Deuxième aspect : l'information sur les enquêtes publiques. J'ose penser que la définition d'un panneau telle que vue par URBAT, c'est-à-dire réduite à une feuille A4, c'est quand même petit. J'ai eu la curiosité d'aller voir une enquête du côté des Prés-du-lac, bien caché entre le Mujon et la voie ferrée et puis pratiquement la feuille A4 personne ne la voit. Je rappelle que pour le Collège des Rives, probablement l'avis d'enquête c'était simplement une feuille A4.

Les aménagements extérieurs, je me permets d'insister. On connaît l'importance de la végétation en Ville, on connaît l'importance de conserver ce que nous avons et de compléter les dossiers par des plantations adéquates. Sans aménagements extérieurs, les seules informations que nous avons, ce sont des ronds jaunes pas très visibles pour les arbres qui disparaissent sans aucune évaluation et des ronds verts, comme je disais, dessinés par l'architecte sans savoir ce que ça représente.

Donc, je pense qu'il est absolument indispensable si on veut conserver une qualité de vie dans notre Ville, c'est de demander des plans d'aménagements extérieurs faits par des professionnels. Je donnais l'exemple d'une simple villa où les aménagements extérieurs ont été dessinés par un architecte paysagiste, les habitants futurs de cette villa auront un environnement magnifique, intéressant, les voisins en profiteront aussi et je regrette qu'il n'y ait pas une demande systématique de plans sérieux d'aménagements extérieurs.

Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je tâcherais d'être aussi brève que l'a été M. HUNKELER dans ses remarques et je constate qu'il est difficile d'être concis en aménagement du territoire. J'en veux pour preuve vos simples remarques qui sont aussi longues que mes réponses.

Ceci étant dit, j'aimerais juste vous dire que s'agissant du PGA, du plan général d'affectation, qui sera dans un proche avenir mis en circulation, oui, évidemment, nous penserons à la façon dont nous pouvons communiquer. Toutefois, même si les locaux d'URBAT sont bien vastes, ils ne le sont pas suffisamment sans doute pour les dizaines de personnes qui voudront le consulter. Il faudra donc trouver une solution et en plus avec le COVID et les 2 mètres de distance, ce sera encore plus compliqué, mais nous planchons dessus. Nous trouverons une solution pour que tout un chacun puisse consulter le PGA de façon confortable, voilà.

Ceci étant dit, j'aimerais que vous arrêtiez de dire à tout va que le PGA a du retard, M. le Conseiller HUNKELER. Permettez-moi de vous dire que c'est un travail de très longue haleine. Vous le verrez quand vous verrez le résultat. C'est un énorme travail. Alors, peut-être qu'à un moment donné, il a été pensé que ce travail pouvait être fini, il y a deux ou trois ans en arrière, et bien les estimations étaient très mauvaises, mais ce n'est pas grave. Premièrement, ce n'est pas si grave que ça. Deuxièmement, ce n'est pas si grave que ça de se tromper dans ses estimations, surtout quand on fait un travail aussi important et un travail qui n'est pas habituel, un travail qu'on ne fait pas tout le temps et il arrive que, quand on ne fait pas ce genre de travail de façon habituelle, qu'il puisse y avoir de mauvaises estimations dans le temps que cela prend. Mais le résultat, je pense, sera à la hauteur de l'attente. C'est un travail qui est fait par les collaborateurs de mon Service. C'est un travail qui est fait de façon remarquable et extrêmement consciencieusement et qui a été travaillé de façon extrêmement circonstanciée, vous le verrez. Donc voilà, il faut attendre encore un peu, mais ça va venir et ce sera un très beau PGA, je crois, qui prend en compte toutes les problématiques actuelles et importantes.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (La fermeture du Gîte du passant)

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement, qui doit être appuyée par 5 membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

On a pu lire dans la presse, il y a quelques temps déjà maintenant, que le Gîte du Passant fermait suite à des difficultés financières en lien avec la crise sanitaire actuelle. Je dois dire que l'article m'a touché profondément, quand on voit quelqu'un qui a travaillé autant d'années sur un lieu, disons, qui incarne réellement Yverdon et j'ai franchement trouvé que c'était une situation dramatique et je me suis posé la question de savoir ce que la Municipalité avait fait pour essayer de faire en sorte que cela n'arrive pas.

Alors j'interpelle la Municipalité en lui posant les questions suivantes :

- Quelles sont les aides que la Commune a octroyées au Gîte du Passant ?
- Après l'annonce de la fermeture, quelles actions ont été entreprises pour tenter de sauver le Gîte du Passant ?
- Dans la presse, on a appris aussi que la Municipalité, à cette époque-là, n'était pas au courant de la situation extrêmement précaire du Gîte. Est-ce que la Municipalité confirme cette information ?

Voilà je vous remercie d'avance pour les réponses que vous apporterez à ces trois questions.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je réponds aux deux questions de M. le Conseiller Stéphane BALET comme suit :

Première question donc : quelles sont les aides que la Commune a octroyées au Gîte du Passant ?

En raison de la fermeture de l'établissement durant la première vague du COVID, la Municipalité a renoncé à percevoir les loyers des mois d'avril et de mai. Au vu des difficultés rencontrées par le gérant de l'établissement, la Municipalité a ensuite encore validé l'abandon du loyer du mois de juin, malgré la réouverture du Gîte au mois de mai. Bien que le loyer du Gîte était sensiblement inférieur aux loyers du marché, sa situation financière est restée fragile, malgré les aides extraordinaires que nous lui avons octroyées.

Nous avons toujours été attentifs aux demandes de M. GRIMAÎTRE. Ainsi, ces dernières années, de nombreux travaux ont été entrepris par le Service des bâtiments à sa demande et ceci sans répercussion sur le loyer.

En 2018, c'est anecdotique, mais nous avons remplacé un réfrigérateur et fait de la peinture dans la cuisine. En 2019, en revanche, nous avons posé un chauffage central dans l'ancien bâtiment pour CHF 28'100.-. Nous avons rafraîchi les peintures pour CHF 12'400.-. Nous avons fourni trois tables avec bancs pour l'extérieur CHF 2'700.-, fournis des nouvelles tables et chaises pour CHF 4'800.-, remplacé partiellement la haie pour CHF 3'700.-. Nous avons donc, en 2019, payé pour CHF 52'000.- de travaux. Une intervention portant sur l'isolation de certaines pièces faisant également suite à une demande du locataire allait encore être exécutée avant qu'on apprenne le départ du gérant. Ces travaux ont néanmoins été exécutés depuis.

Vous nous demandez qu'est-ce que nous avons entrepris pour sauver le Gîte du Passant après l'annonce de la fermeture.

Alors, je réponds qu'avant l'annonce de la fermeture, le Service des bâtiments et le délégué à l'économie ont rencontré le locataire et la société fiduciaire le 8 octobre 2020 pour faire le point sur la situation de l'établissement et tenter de trouver une solution. N'étant pas disponible à cette date,

il a été décidé de ne pas reporter cette séance pour que cela ne porte pas préjudice aux intérêts économiques urgents de M. GRIMAÎTRE. Lors de cette rencontre, celui-ci a évoqué la possibilité de résilier son bail de façon anticipée vu ses difficultés financières. Le 18 octobre, la fiduciaire a annoncé à la gérance communale que le Gîte du Passant avait définitivement fermé ses portes le samedi 17 octobre et a confirmé que son mandant résiliait de façon anticipée son bail, ce que la Municipalité a accepté dans sa séance du 28 octobre. La Municipalité aurait pu imposer au locataire le respect du contrat de bail jusqu'à son terme en 2022, mais elle a choisi de le libérer. En séance du 27 novembre 2020, elle a en outre accepté l'abandon du dernier loyer, soit celui du mois d'octobre.

Vous nous dites que vous auriez appris que la Municipalité n'était pas au courant de la situation extrêmement précaire du Gîte du Passant, est-ce que nous pouvons confirmer cette information.

Bien sûr que non. La situation précaire du Gîte était parfaitement connue de la Municipalité. Cette situation est antérieure à la crise sanitaire actuelle. En revanche, ce qui n'était pas connu lorsque les Conseillers municipaux ont été interrogés par la presse, c'est la décision prise par le locataire de fermer définitivement le Gîte. En effet, dans un e-mail du 10 octobre 2020 adressé au Syndic, le locataire évoquait encore une possible suspension de bail, mais pas sa fermeture. La confirmation de la fermeture adressée à la gérance communale n'est arrivée qu'après l'interview par La Région.

J'aimerais terminer en vous indiquant que les déclarations de M. GRIMAÎTRE et les sous-entendus de certains Conseillers communaux ont profondément affecté les collaborateurs du Service des bâtiments et plus particulièrement ceux de la gérance communale.

Le Chef de Service des bâtiments m'a adressé le 10 décembre, la lettre suivante, je vais vous la lire :

« Mme la Municipale,

Les collaboratrices et collaborateurs du Service des bâtiments, et en particulier de la gérance communale, ont pris connaissance des récents articles de presse concernant le Gîte du Passant avec une certaine amertume.

Les relations entre bailleur et locataire sont parfois difficiles. Dans le cas du Gîte du Passant, celles-ci sont particulièrement mauvaises, ceci depuis plusieurs années déjà.

Collaboratrices et collaborateurs du service ont été la cible de nombreuses attaques injustifiées de la part du locataire, par e-mail, téléphone, courrier ou article de presse. Malgré cela, d'importants efforts ont été faits pour répondre aux fréquentes sollicitations de M. Grimaître. Les « fonctionnaires », comme il aime bien les nommer, ont fait preuve de beaucoup de patience, malgré la mauvaise foi et le manque de courtoisie de ce Monsieur.

Le Service s'efforce de traiter chaque locataire avec professionnalisme, en défendant d'un côté les intérêts du bailleur, la Commune, tout en prenant en considération chaque situation individuelle avec respect et compréhension. Soyez assurée que ce fut le cas avec M. Grimaître, en faveur duquel de nombreux arrangements ont été trouvés, avec l'accord de la Municipalité, en particulier durant cette période éprouvante pour l'hôtellerie et la parahôtellerie.

C'est avec regret que le Service a pris connaissance des difficultés rencontrées par le locataire cette année puis, plus récemment, de sa volonté de résilier le bail.

Le Délégué à l'économie et le Service des bâtiments s'efforcent de trouver un nouveau locataire dans les meilleurs délais, afin d'assurer une reprise rapide de l'exploitation de l'établissement. Plusieurs pistes sont actuellement explorées. »

Et c'est signé Thomas CZÀKA.

Voilà, donc j'aimerais vous dire que si vous avez été affecté par ce qui s'est passé et si M. GRIMAÎTRE, bien entendu l'est, et bien les collaboratrices et collaborateurs de mon Service l'ont également été, M. le Conseiller, et il faut aussi prendre cela en considération.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Merci, Mme la Municipale, pour ces différentes réponses. Vous avez été très exhaustive, comme d'habitude. Par rapport à la liste des choses que vous aviez faites pour lui, il y a une chose que vous n'avez pas citée, quand même, une erreur qui avait été commise et puis qui a quand même été difficile pour M. GRIMAÎTRE, c'est cette fameuse sommation qui lui a été envoyée, quand même, au mois de septembre. Semble-t-il c'était une erreur, mais enfin, je ne vois pas comment on a pu se tromper à cette période-là. Il semble quand même qu'en septembre on connaissait la pandémie et puis quand on envoie une sommation, c'est assez sec quand même, je dois dire, la lettre qui a été envoyée. Il y a aussi également des questions qui se posent par rapport à l'avenir de sa société. Donc il a encore du matériel qui était stocké, alors je ne sais pas où ça en est, mais il en avait parlé d'ailleurs dans le dernier article où, finalement, on lui demande de déplacer rapidement un certain nombre de choses.

Alors moi, je veux bien comprendre que les relations entre le service de la gérance et M. GRIMAÎTRE étaient tendues, ça je l'ai bien compris. J'ai pu me rendre compte aussi que M. GRIMAÎTRE est quelqu'un d'assez direct ; il a des façons de parler qui peuvent peut-être froisser les gens, ça je peux le comprendre aussi. Par contre ce qu'il faut reconnaître quand même dans cette situation, c'est que M. GRIMAÎTRE, pendant 30 ans, a tenu ce gîte. Il a quand même donné une image à Yverdon par rapport à un type d'hôtellerie, à mon avis, qui me paraît nécessaire à cet endroit-là et puis maintenant, son souci évidemment, c'est de pouvoir remettre sa société.

Dernièrement, il vous a envoyé un mail - je ne sais pas si vous lui avez répondu. Il s'inquiète parce qu'il reçoit des demandes de réservation et puis, il ne sait pas qui est le prochain locataire, donc il ne sait pas ce qu'il doit faire avec ces demandes, donc voilà. Donc, il y a quand même manifestement un problème de communication.

Voilà, je vous remercie en tout cas pour ces réponses. J'ai le sentiment qu'il a manqué un petit peu d'humanité dans la manière de traiter ce dossier. Maintenant, effectivement, vous avez fait la lecture de la lettre qui vous a été écrite par votre Chef de service, j'en prends acte. Effectivement, je peux imaginer aussi que du côté de l'administration, ce n'est jamais facile de devoir régler ce genre de situation, j'en suis bien conscient, mais disons que dans le cas de M. GRIMAÎTRE, il est gentiment en train de tout perdre, voilà.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'aimerais encore ajouter ceci en entendant ce que vous dites, M. BALET. Tout d'abord, nous sommes très reconnaissants à M. GRIMAÎTRE d'avoir évidemment animé cette partie d'Yverdon et animé le Gîte du Passant. Nous sommes naturellement tout à fait navrés pour lui de la situation, mais comme je l'ai expliqué exhaustivement - enfin même pas exhaustivement, parce que je ne vous ai pas tout dit - nous avons fait tout ce qui était en notre possibilité pour aider M. GRIMAÎTRE. Malheureusement, il y a des situations où on peut aider les gens et ça ne marche pas, et c'est le cas. Et j'imagine également que le COVID n'a évidemment pas aidé, comme je vous l'ai dit, il y avait une situation financière déjà très fragile au départ, ça a été le coup de grâce, bien sûr, et nous en sommes, encore une fois, très navrés.

Alors oui, il y a toujours des erreurs qui peuvent être commises, de part et d'autre du reste. Celle dont vous avez parlé, pour la sommation, elle a été rectifiée le lendemain soit 24 heures après, avec des excuses, avec un téléphone personnel de la gérance à M. GRIMAÎTRE en lui disant que c'était des envois de routine et que celui-là avait échappé. Écoutez, des erreurs peuvent arriver, on a aussi tous vécu l'année dernière des situations particulières et on a tous été déboussolés. On peut tous commettre des erreurs. On l'a rectifiée et on s'est excusé, M. le Conseiller BALET.

Vous nous dites, vous nous demandez d'avoir un peu d'humanité. Très franchement, je crois que vous ne m'avez pas écoutée ou alors vous ne m'avez pas entendue. Tout ce que je viens de vous dire c'est que nous avons, les collaborateurs du Service ont eu beaucoup d'humanité pour M.

GRIMAÎTRE, nonobstant le fait qu'ils ont été maltraités pendant des années. C'est bien pour ça que je vous lis cette lettre, parce que j'ai un service, le service de la gérance, qui a énormément souffert de cette situation, qui a souffert d'avoir, eux aussi, été maltraités, mais vous me direz, évidemment, ils n'étaient pas dans la situation de M. GRIMAÎTRE. C'est vrai, mais il n'en demeure pas moins que la politesse, elle va des deux côtés et qu'elle doit être des deux côtés. Donc, l'humanité, nous l'avons eue et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour M. GRIMAÎTRE.

Maintenant, j'aimerais aussi dire que M. GRIMAÎTRE a eu une réaction brusque alors même que nous étions en discussion avec lui, alors même que le Délégué à l'économie s'occupait de lui, alors même qu'une fiduciaire s'occupait de lui. Il a débordé tout le monde, et même sa fiduciaire, pour mettre la clé sous le paillason, sans nous dire puisque nous l'avons appris après. Nous ne savions même pas qu'il avait fermé le Gîte du Passant définitivement. Vous le savez, la presse, je crois, l'a également redit et donc il ne nous a pas laissé l'occasion de l'accompagner dans cette difficulté, de l'accompagner dans la transition. Il a tout simplement tout bouclé et maintenant, il revient effectivement, et nous avons lu les e-mails qu'il nous a envoyés en nous disant « alors qu'est-ce que vous faites ? ». Mais en soit nous continuons de travailler, mais en soit nous n'avons pas l'obligation aujourd'hui, étant donné que M. GRIMAÎTRE n'est plus locataire, nous n'avons pas l'obligation de nous occuper de la remise de son commerce, M. le Conseiller.

Mais, nous sommes en train de le faire néanmoins et nous sommes en train de regarder du mieux possible dans un contexte extrêmement difficile comment nous pouvons remettre le Gîte du Passant et comment nous pouvons éventuellement reprendre les réservations de M. GRIMAÎTRE. Mais vous avouerez que, tout de même, pour qu'on puisse aider M. GRIMAÎTRE, il aurait peut-être fallu qu'il fasse un tout petit peu autrement, alors même qu'on était prêt à s'occuper de lui et que tout le monde s'était mobilisé autour de lui.

Voilà M. le Conseiller, on a vraiment fait tout ce qu'on pouvait faire et je tiens quand même aussi à dire, j'étais en train de chercher dans mes papiers, parce que M. GRIMAÎTRE a eu une réaction à certains propos qui ont été tenus par certains Conseillers dans la presse où il nous a écrit pour nous dire qu'il était choqué et scandalisé parce que ce n'était pas du tout ce qu'il avait dit. J'étais en train de rechercher l'e-mail, mais il y en a tellement d'e-mails qu'il nous a envoyés, que je n'arrive pas à retrouver immédiatement cet e-mail dans lequel il se dit choqué par les propos tenus par d'autres que nous dans la presse.

Voilà M. le Conseiller, je crois vous avoir vraiment répondu de façon exhaustive. J'aimerais aussi que vous preniez en considération et que vous entendiez le fait que nous avons vraiment fait le plus possible. Ce n'est peut-être jamais assez, mais nous avons essayé de faire le plus possible pour aider M. GRIMAÎTRE et sauver le Gîte du Passant.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je me permets juste de rappeler que je ne suis pas sûre que nous soyons au bon lieu pour traiter des situations individuelles de manière si exhaustive et précise, et je pense que d'une part et d'autre, effectivement, il ne faut pas exagérer.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Peut-être juste une toute petite précision et puis une déclaration. La Ville n'est pas un ennemi de M. GRIMAÎTRE, bien au contraire, la Ville l'a toujours soutenu. Mme la Municipale Gloria CAPT l'a dit, la Ville a toujours soutenu M. GRIMAÎTRE. À l'époque, on a déjà d'ailleurs soutenu aussi ce type d'hébergement puisque j'avais même créé, à l'époque, un comité de soutien au Gîte du Passant et j'en étais même le président. Et donc, c'était déjà M. GRIMAÎTRE avec son épouse à l'époque, quand ils ont lancé cette opération. Et donc, on a développé cette opération Ville et M. GRIMAÎTRE et c'est vrai que c'est regrettable d'arriver maintenant dans cette situation après tant d'années, vous l'avez dit M. le Conseiller.

Vous devez aussi entendre que les services de la Ville ont vraiment essayé de fournir un petit peu la meilleure prestation possible, toujours est-il qu'on va faire notre possible pour clore cette relation,

qui a été longue et qui a été fructueuse pendant de longues années. Maintenant c'est vrai que le COVID n'a certainement pas aidé dans cette situation-là et donc la Municipalité, via les services, reprendra langue avec M. GRIMAÎTRE pour trouver une solution de sortie la plus élégante possible.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Solidarité avec les personnes vulnérables)

Le confinement décrété durant la première vague du COVID-19 a considérablement isolé les gens les uns des autres et certaines personnes à la santé vulnérable, je pense notamment aux personnes très âgées, ont continué à réduire leurs interactions sociales, parfois par décision personnelle, d'autres fois pour des raisons circonstancielles.

La Municipalité a mis en place un formidable programme nommé « Yverdon Solidaire », afin de faire les courses aux personnes vulnérables, mais aussi de garder le contact avec ces personnes.

Au nombre des personnes exposées à l'isolement, nous avons les personnes vivant en appartements protégés qui devraient, théoriquement en temps normal, bénéficier d'encadrement, par exemple par des prestations d'accueil de jour en EMS.

Cette année, les mesures sanitaires ont remis en question une partie de l'encadrement des personnes vulnérables, puisque beaucoup d'ateliers et centres de jour internes et externes et les centres d'accueil temporaire psychiatriques ont dû être fermés. Les centres d'accueil temporaire pour personnes âgées avaient été obligés de réduire leurs prestations de jour.

Aujourd'hui encore beaucoup de gens ont un accès restreint à des prestations d'encadrement, notamment parce que certains lieux ont dû restreindre leurs flux et c'est le cas de certaines prestations intra-muros des EMS.

Beaucoup de gens ont passé une année 2020 particulièrement eseuulée, à quoi se sont ajoutées des fêtes de fin d'année qui, si elles n'ont pas occasionné de rebond de l'épidémie, ont causé un rebond de dépression, d'isolement et de syndromes de glissement, donc des victimes indirectes de l'épidémie.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité des réponses sur les questions suivantes :

- Est-ce que le programme « Yverdon Solidaire » de la Ville d'Yverdon a un volet qui veille à lutter contre l'isolement des personnes âgées comme au printemps ?
- Est-ce que dans le cadre de ce programme, il serait imaginable de créer des jobs étudiants afin de pallier à la fois à la solitude de nos aînés tout en palliant à la disparition d'emplois étudiants ?

Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Donc effectivement, vous l'avez dit, il y avait à l'époque « Yverdon Solidaire », aujourd'hui c'est « assiettes solidaires », ce qui permet toujours, malgré tout, de maintenir ce lien social. Au printemps de l'année dernière, mon service a contacté tous les EMS de la Ville et, dans le fond, leur demande était plus par rapport à du personnel en renfort et là c'est plus effectivement le Réseau de Santé Nord Broye qui est intervenu.

Ensuite, on a essayé, en fonction de la liste du contrôle des habitants, d'appeler les personnes âgées, mais dans le fond celles-ci ne comprenaient pas toujours la raison de l'appel et on avait l'impression que ça les angoissait plus que ça les rassurait. Donc, ce qui fait qu'on a communiqué

sur différents numéros de téléphone qu'elles pouvaient appeler en cas, effectivement, de mal-être et juste pour la petite histoire on avait mis en place une hotline - M. KLAUS n'étant plus là, je me permets le nom de « hotline » - le 24 décembre au soir puisque nous n'avons pas pu organiser « Noël Ensemble », avec quelques bénévoles de « Noël Ensemble », ainsi que deux travailleurs sociaux et nous n'avons reçu aucun téléphone. Alors, je n'ai pas l'explication pourquoi il n'y a pas eu de téléphone. Est-ce qu'on a mal communiqué, est-ce que finalement, à Yverdon, les gens se sentent plutôt bien, je n'en sais rien, mais enfin voilà c'était juste pour la petite histoire.

Après pour les étudiants, alors moi j'entends bien votre demande, mais déjà que les personnes âgées ont peur, d'imaginer que des étudiants viennent à domicile pour discuter avec ces personnes âgées, je ne sais pas quelle réaction elles auraient. Je m'interroge, mais on prend note et puis on peut y réfléchir. Maintenant, il faut savoir aussi que, par exemple, la bibliothèque publique a organisé un projet de lecture par téléphone, ce qui permet, là aussi, à ces personnes d'avoir un contact.

Donc voilà un petit peu ce qu'on a mis en place, mais probablement qu'on peut faire mieux, il faut qu'on y réfléchisse et puis on verra pour la suite. Après, tout dépend effectivement de l'évolution, je dirais, de cette pandémie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je vous remercie pour votre réponse. Je vois que vous êtes attentifs à la question. Je pense quand même que certaines personnes âgées, effectivement, ont très peur du virus, d'autres ont plus peur de la solitude et ce qu'il faut savoir c'est que les deux peuvent tuer, mais de manière différente et on ne peut pas les comparer vraiment, mais c'est vrai que je pense que c'est aussi un appel, je pense, à tout le monde, à nous tous autour, pour peut-être être attentifs aux personnes âgées de notre famille, mais aussi de notre voisinage.

En ce moment, ces périodes qui sont des fois assez difficiles et puis ça commence à peser, ça commence à faire longtemps qu'on est dans cette situation, la fermeture des bistrotts, c'est un lien social pour certaines personnes, qui sont très seules, et je pense qu'il faut vraiment qu'on pense à ça et qu'on soit solidaires avec ces gens-là en ce moment, merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Oui, j'ai peut-être oublié aussi de dire qu'on travaille également avec l'AVASAD, c'est-à-dire les CMS, pour voir dans quelles mesures parce que, finalement les personnes isolées, généralement, il y a un suivi qui est fait par le CMS, donc on essaye aussi de les rendre attentifs à cette problématique d'isolement.

Maintenant, le titre de votre interpellation, si je ne me trompe pas, c'était les personnes vulnérables, donc comme je l'ai souligné tout à l'heure, on a aussi une travailleuse sociale de proximité qui travaille avec les SDF. Vous avez vu qu'on a pu transférer finalement les locaux de la Lucarne au Gîte du Passant, que depuis peu, il y a une ouverture aussi en journée du Gîte du Passant. Donc c'est aussi un accueil pour ces personnes vulnérables, c'est vrai que ce n'est pas forcément des personnes âgées, mais malgré tout ça fait partie des personnes vulnérables.

10. PO20.13PO

POSTULAT DE M. LE CONSEILLER ROLAND VILLARD « POUR UN PLAN DE RELANCE, AINSI QU'UNE AUGMENTATION DE L'OFFRE CULTURELLE À YVERDON »

En préambule, j'aimerais annoncer une modification, en fait, du texte du postulat, peut-être que je vais lire les arguments et je vous lirai le postulat modifié.

La Ville d'Yverdon soutient quelques lieux de culture tels que l'Amalgame ou les salles de théâtres, alors que les acteurs culturels privés ne sont pas ou peu soutenus quand bien même ils contribuent

au développement de l'offre culturelle.

En cette année de crise sanitaire difficile pour beaucoup, il est sans doute temps d'entamer une nouvelle réflexion sur la répartition et le montant des subventions entre les différents acteurs culturels. Il est peut-être aussi temps d'amener une concurrence qui saura dynamiser la vie culturelle yverdonnoise.

Le plan directeur du sport a amené une nouvelle approche dans la distribution des subventions et permet à de nombreux petits clubs sportifs de faire des demandes de subventionnements partiels pour certains de leurs investissements.

Des acteurs de la culture privée tels que des salles de spectacle, bars ou cinémas offrent souvent eux aussi dans leur programmation des événements d'intérêt culturel et ceux-ci pourraient être plus nombreux si on les y encourageait. On l'a vu dans d'autres domaines, une certaine dose de libéralisation amène généralement une augmentation des offres dans les domaines concernés.

Nous pourrions imaginer que par saison culturelle, des établissements publics établissent leur programme culturel et le soumettent, par exemple à la Commission culturelle, dans le but d'obtenir un subventionnement partiel des cachets des artistes.

La Commission culturelle examine déjà des demandes de subventionnements et répartit à des artistes le fonds de soutien selon des critères définis. L'idée serait de s'inspirer de ce modèle et ainsi de permettre à des acteurs culturels privés d'obtenir des subventionnements pour soutenir une partie de leur programmation culturelle.

Ce serait une incitation aux acteurs privés à accroître et à diversifier leur offre culturelle, mais également un moyen de soutenir un secteur particulièrement fragilisé cette année. Secteur où souvent les emplois sont précaires. Cela permettrait également à de plus nombreux acteurs d'avoir une chance d'accéder aux fonds culturels et contribuerait à porter l'image d'une culture populaire, locale, pour tous et toutes.

En conclusion ce postulat a pour but :

- Augmenter l'offre culturelle proposée à Yverdon-les-Bains
- Soutenir les artistes et les acteurs culturels
- Mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publics offrant des prestations culturelles

Par le biais de ce postulat, nous invitons donc la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un fonds de relance culturelle alimenté soit par le budget de la culture (par exemple par des montants qui tombent suite à des annulations de manifestations, COVID oblige), soit par une nouvelle enveloppe spécifique, soit par l'activation de fonds, ce qui permettrait aux acteurs publics, associatifs ou privés, de faire des demandes de subventionnements partiels de certaines de leurs activités culturelles. Les demandes de subventionnement pourraient être soumises à la commission de la culture sur le modèle de ce qui se fait aujourd'hui au travers du fonds de soutien à la création et à la diffusion.

Je vous remercie de votre attention et vous invite, chers collègues, à soutenir mon postulat.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je vais tâcher d'être bref, même si le sujet me passionne. Toute initiative visant à soutenir la culture retient particulièrement mon attention, je crois que c'est connu maintenant. Ce postulat est intitulé « Pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon ». Il vise

plusieurs buts.

Alors, le premier, c'est l'augmentation de l'offre culturelle. Depuis mon arrivée à Yverdon-les-Bains à la fin des années 70, au début des années 80, on avait le TBB qui s'appelait alors le Théâtre du Casino, l'Echandole qui débutait ses activités ; on avait les abbayes, la Braderie de la Plaine, qui attiraient des milliers de spectateurs, à savoir si la Braderie de la Plaine doit être considérée comme de la culture, on ne va pas débattre ce soir de la culture et du divertissement. Si on regarde l'offre, aujourd'hui surtout estivale, on ne peut que constater qu'elle s'est bien étoffée, mais on peut, bien entendu, évidemment faire mieux.

Aussi, je soutiendrai toujours ce type d'initiative, ainsi qu'un plan de relance en cette période difficile. Soutenir les artistes et les acteurs culturels, est-ce que c'est durant cette période de crise COVID ou est-ce que ça doit être pérenne ? Je pense que c'est les deux. Je rappelle le fonds d'aides de CHF 500'000.- dont M. le Syndic vient de nous faire un état de la situation, donc il n'est pas totalement utilisé et sauf erreur, mais la Municipalité me corrigera si je me trompe, il semblerait qu'aucun acteur culturel ne se soit annoncé. S'il s'agit de soutenir les artistes post période COVID, nous avons déjà un budget à la Commission culturelle qui est dédié à cela. Il est clair que si on l'augmente, je serai le premier à applaudir.

Trois, mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publiques offrant des prestations culturelles. On touche là un domaine particulièrement sensible, dès l'instant où des fonds publics sont affectés à des privés. Le postulat précise, je cite « qu'une concurrence saura dynamiser la vie culturelle yverdonnoise » ou encore « une certaine dose de libéralisation amène généralement une augmentation des offres dans les domaines concernés ». Là, j'ai le regret de dire que ces deux informations sont totalement erronées, c'est très mal connaître le milieu. Elles sont en totale contradiction, en plus avec le but visé qui veut une culture populaire pour tous, à des prix abordables et surtout pas élitiste. Ces propositions ne vont que tendre le marché, faire disparaître ceux qui n'ont pas beaucoup de ressources et conduire à un monopole dont une augmentation des prix dans certains domaines. C'est exactement ce qui est en train d'arriver avec le Festival de Frauenfeld et c'est le danger qui guette le Rock Oz'Arènes, pour ne citer que la musique. J'invite les initiants à discuter avec Charlotte CARREL ou Mathieu JATON, ils verront que ce n'est pas si simple que ça. Donc il s'agira de bien définir le cadre des prestations culturelles privées.

Pour conclure, le groupe PLR Vert'libéraux soutient ce postulat, tout en précisant expressément que son étude devra être étroitement liée au plan directeur de la culture, annoncé il y a un certain temps déjà pour ne pas dire un temps certain, et que nous attendons impatiemment. Car ce plan doit impérativement poser un état des lieux : ce qui se fait actuellement en la matière, comment, avec quels moyens, et surtout définir les axes et les priorités futurs. En effet, cela fait maintenant un certain temps que je dis à qui veut l'entendre que la Ville doit avoir une manifestation phare qui fait rayonner le nom de notre Ville au-delà de notre région, en plus, bien entendu, de ce qui se fait actuellement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste soutient ce plan de relance pour ces acteurs indispensables que sont les artistes et que la deuxième vague impacte violemment. Nous sommes convaincus de la qualité de l'offre culturelle grâce au travail du Service de la culture que nous ne pouvons que saluer.

Une offre culturelle diverse et variée répondant aux attentes de toutes les couches de la population et de tous les âges, une offre qui fait déjà rayonner Yverdon loin à la ronde et qui contribue à donner une image dynamique et créative de notre Ville. Mais bien entendu, on peut toujours en faire plus et le soutien aux artistes est nécessaire actuellement.

Une augmentation de ces ressources est forcément bienvenue pour encore développer une offre culturelle qui nous permettra de retrouver la convivialité qui nous fait défaut et que nous

apprécierons d'autant plus.

Nous soutenons donc la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Le postulat présenté ce soir va dans le sens du postulat que nous avons déposé en novembre avec le Conseiller WICKI. En effet, nous avons demandé un plan de soutien aux actrices et acteurs touchés par la pandémie pour les aider à survivre à la crise et à limiter les dégâts de celle-ci. Nous demandions de soutenir les secteurs du commerce, de la restauration, du tourisme, du sport et de la culture.

Depuis, la Municipalité a mis en œuvre certaines de nos demandes comme la gratuité des baux commerciaux et la mise en place de bons d'achat, malheureusement subventionnés qu'à 10% par la Ville. Il reste encore beaucoup à faire pour limiter les dégâts et assurer la reprise des activités locales.

Le secteur de la culture fait partie des secteurs relativement peu aidés et dans ce sens, le postulat tel qu'amendé permet de relancer une de nos demandes et c'est pourquoi nous vous invitons, chères et chers collègues, à soutenir ce postulat.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Comme le disait mon préopinant, la bataille pour remettre la culture sur les rails sera dure et elle sera longue, car sa situation est critique. Dans les douze derniers mois, les lieux culturels en ont été fermés six, six mois sans cinéma, sans musée, sans spectacle, c'est évidemment beaucoup trop long.

Dans cette bataille, les pouvoirs publics auront un rôle crucial à jouer notamment les communes, elles qui sont au cœur de la loi vaudoise sur la vie culturelle et la création artistique. C'est pourquoi les groupes Socialistes et Verts ont déposé en décembre un postulat qui demande à notre Commune de mener une politique décidée en faveur des victimes de la crise, dont les artistes font évidemment partie, car il faudra faire plus.

Si Montreux et Vevey ont chacune investi 2.5 millions, si Nyon a investi plus d'un million, si Lausanne en est bientôt à 10 millions, on pense que la Ville d'Yverdon peut faire plus, effectivement, que les CHF 185'000.- qui ont été annoncés ce soir comme bilan intermédiaire des dépenses liées au fonds "Ville d'Yverdon solidaire".

À cet égard, le postulat de M. VILLARD, en parlant relance culturelle, revient sur l'un des aspects de notre postulat. Pourquoi pas ? La culture aura besoin de toutes les bonnes volontés pour se relancer.

Dès lors, même si on peut regretter le côté un petit peu expéditif du texte de M. VILLARD qui ne me permet pas de bien percevoir ses intentions derrière le principe d'une relance culturelle absolument nécessaire, je vous encourage à l'accepter afin qu'il puisse venir renforcer celui que nous avons déposé avec M. SEGHROUCHNI et auquel la Municipalité répondra peut-être conjointement.

Je vous remercie.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

M. VILLARD, qu'est-ce que vous faites le 22 octobre 2021 ? Moi je sais, on boira une bière ensemble dans un bar où nous écouterons un bon gros groupe de rock, parce que je n'en peux plus, j'ai envie de sortir, j'ai envie d'animation, j'ai envie que ma journée de hier ne ressemble pas à celle de demain, j'ai envie de cette grosse assiette de rock qui tache, c'est ok. Et je reprendrai cette image régulièrement dans mon intervention, notamment pour vous dire que c'est une bonne idée, elle est en avance sur son temps, puisque vous l'avez déposée en décembre 2020 et si on

joue à des épisodes de « Retour vers le futur », et bien on vous avait brûlé la politesse parce que cela avait été sur le bureau de la Municipalité en août 2020.

Effectivement, mon service avait travaillé sur un manuscrit de plan de relance culturelle. A ce moment-là, la Municipalité, nous avons décidé de travailler sur l'aide d'urgence d'abord, tous domaines confondus, c'était important pour nous : sport, culture, tissu économique et social pour aider les structures qui sont aux abois, à ce moment-là et avoir une vision globale sur l'aide à fournir. D'où l'aide finale des CHF 500'000.- et si je reprends cette image de groupe de rock, finalement, si votre bassiste à quatre cordes cassées sur sa basse et bien, avant de pouvoir remonter sur scène, il faut déjà qu'il puisse avoir une basse.

Mais revenons au postulat. Ce postulat lance une discussion intéressante et nous, la Municipalité, accueillons ce débat et vos orientations futures avec intérêt. Permettez-moi juste d'ajouter quelques éléments à ce débat qui est en train de se passer.

Le premier, c'est que, pour qu'un plan de relance soit efficace, il doit toucher tous les arts, tous les domaines confondus. Ça va de la chaîne du livre, la musique - ça on le sent bien de votre intervention - mais aussi le théâtre, la danse, les arts plastiques et finalement c'est comme s'il ne faudrait pas qu'on paye que le bassiste, mais tous les membres du groupe. Il faut un traitement égal finalement.

Le deuxième point c'est que ce postulat offre une belle idée, celle d'emmener avec elle les privés qui auront besoin d'une relance et je pense qu'on aime bien tous cette idée que la culture stimule le tissu économique, ce qui est aussi un fait. Mais cela ne peut pas être qu'une seule aide, que ce type d'aide, il faut un panel, une partition. La crise nous pousse à agir sur plusieurs fronts, à être efficient, à être toujours plus original, plus créatif.

On sait ainsi qu'il faudra être sur le domaine public, parce que finalement les gens auront de la peine à se remettre à l'intérieur et parce que les mesures sanitaires seront peut-être aussi plus faciles à mettre en place. On sait qu'il faudra aussi les solutions numériques. On sait aussi qu'il faudra s'appuyer sur les institutions culturelles existantes privées ou publiques parce qu'il y en a des privées, des fondations sont aussi notamment des institutions privées, parce qu'elles ont un savoir-faire, elles ont une aura. Alors, soit elles vont à l'extérieur, soit elles font venir d'autres choses.

Moi je pense, par exemple, à un exemple pour la promotion du livre, on a des acteurs importants comme la bibliothèque, les librairies et puis pour tout ce qui est exposition, on a des galeries, des lieux d'exposition adéquats aussi dans les musées, etc.

Bref, j'aurais envie de dire qu'il ne faut pas opposer le public au privé, le bassiste à la chanteuse, mais les faire travailler ensemble véritablement, qu'il ne faut pas privilégier un domaine artistique contre un autre, mais répondre - j'ai appelé ça la mélodie du bonheur, c'est un peu, alors voilà - et puis qu'il ne faut pas se couper d'une réflexion globale, finalement, pour avoir une partition qui tienne la route.

Bref, pour conclure, j'avais envie de vous dire et pour faire avancer ce débat que je crois que c'est en ce sens-là que devrait être compris ce postulat, une opportunité pour aller plus loin sur cette question, à vous de voir comment. Et puis, oui, M. le Conseiller MEYSTRE, c'est effectivement une opportunité pour lier, bien évidemment, au plan directeur de la culture qui est en phase de préparation, de communication pour le mois de mars et bien sûr c'est une opportunité pour boire une bière, aussi.

Voilà, merci de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je suis très heureux de voir que ce sujet réunit autant de monde ici. Effectivement, la culture a été un des secteurs qui a le plus souffert en 2020 et encore maintenant puisqu'ils ont été notamment - même quand les bistrotts ont rouvert - eux sont restés fermés, parfois ne pouvaient

pas chanter. Aujourd'hui, beaucoup d'artistes se sont reconvertis en artistes de rue et là, ils se heurtent parfois à cette limite de trois artistes dans nos rues simultanément. D'ailleurs j'invite peut-être à réétudier l'assouplissement de ce règlement, puisqu'avec des magasins fermés, peut-être qu'on pourrait être un peu plus souple aujourd'hui.

Et donc, je pense que c'est important qu'une fois que l'on sortira du confinement de pouvoir avoir des mesures qui permettent de redémarrer et qui puissent permettre peut-être à des artistes convertis dans la rue de retourner au chaud et de pouvoir jouer dans divers lieux.

Donc, je suis très heureux aujourd'hui, je vois que ce sujet semble nous réunir tous. Je veux dire enfin des sujets qui nous réunissent et je suis très heureux pour ça.

Je profite aussi de dire que dans le cadre du fonds d'aides qui a été voté en fin d'année par ce Conseil, il y a effectivement des sommes qui ont été distribuées, il reste de l'argent. Ça a été compliqué probablement pour certains de faire les démarches. Ces démarches sont souvent compliquées, c'est pour ça qu'il y a une permanence politique qu'on a mise sur pied avec quelques élus, qui aura lieu notamment demain soir au Legend de 17 à 19 heures. On la tient deux fois par semaine et on aide justement, les artistes compris, les gens dans ces démarches pour les aider dans les démarches administratives là-dessus. Donc, j'invite les gens à suivre et à venir nous trouver s'ils ont besoin d'aide pour ça, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Il me semble que la discussion sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité est gentiment close. Puisque la parole n'est plus demandée, nous allons donc pouvoir voter.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité moins quelques abstentions.

11. PO20.14PO

POSTULAT DE M. LE CONSEILLER RUBEN RAMCHURN « POUR UNE OUVERTURE HIVERNALE DU BASSIN OLYMPIQUE ET UNE OUVERTURE ESTIVALE DE LA PATINOIRE »

Depuis de nombreuses années, la piscine couverte d'Yverdon est victime de son succès, à tel point que toutes les activités ne peuvent s'y tenir et que certains sont obligés d'aller s'entraîner à Neuchâtel ou ailleurs.

Alors qu'aujourd'hui toute une partie de l'offre sportive est paralysée par les décisions du Conseil d'Etat - enfin maintenant du Conseil fédéral aussi - la fermeture de la piscine couverte pousse certains à cesser tout entraînement et les plus courageux à aller s'entraîner dans le lac.

Grâce au réseau de chauffage à distance CAD-STEP et aux échangeurs de chaleur de la piscine et de la patinoire, il est aujourd'hui possible de chauffer à l'année de manière écologique les piscines en extérieur, du moins en théorie.

Ce type de solution existe déjà à Lancy où le bassin olympique de la piscine de Marignac reste ouvert en hiver grâce à un chauffage à pellet, un couloir aquatique et une couverture thermique, ce qui permet à de nombreux clubs de natation d'avoir accès à un bassin olympique toute l'année.

A Yverdon, cette solution réduirait les déplacements de nombreux nageurs qui vont jusqu'à Neuchâtel ou Lausanne durant la saison hivernale. Les restrictions sanitaires liées à la pandémie rendent cette idée plus pertinente que jamais car le sport est indispensable à la santé physique et psychique, ainsi que pour le système immunitaire. En outre, les sports dans le chlore sont les plus hygiéniques, d'autant plus en extérieur. C'est pourquoi, il n'y a pas de meilleur moment pour se lancer dans un tel projet, qui en plus de promouvoir le sport, porte une vision positive, tournée vers

l'avenir et progressiste à une période où l'espoir et la positivité sont devenus plus indispensables que jamais.

La chaleur de la piscine pourrait être conservée par une solution de type couverture solaire thermique et à terme, un couloir chauffé provisoire pourrait être installé entre la piscine couverte et le bassin olympique en saison froide. Une ouverture estivale de la patinoire pourrait par la même occasion être considérée en tirant parti du CAD-STEP et des échangeurs de chaleur.

Par la présente, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

D'une ouverture annuelle du bassin olympique de la piscine en plein air dès que possible, afin de permettre aux habitants de la région de continuer leur activité sportive ou de les reprendre, tout en répondant aux normes sanitaires et de considérer une ouverture estivale de la patinoire d'Yverdon, en tirant profit des échangeurs de chaleurs.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Quelques informations chiffrées. Si on devait trouver une couverture thermique pour le grand bassin extérieur, enfin la version la moins chère serait une couverture thermique, qui coûterait quand même CHF 400'000.- à peu près, ce à quoi il faudrait rajouter le raccordement au CAD-STEP et donc ce raccordement, dans sa version la plus avantageuse, coûterait environ CHF 420'000.- de plus. On est donc à CHF 820'000.- pour la partie technique, ce à quoi il faudrait rajouter le nombre d'ETP et les frais de fonctionnement. Alors, à première vue, comme ça, on peut considérer que ça semble disons compliqué vis-à-vis des finances de la Ville de se lancer dans ces éléments-là.

Maintenant, vous posez la question aussi de la patinoire. Je rappelle que j'avais déjà fait cette proposition au niveau du Conseil communal il y a quelques années, de savoir si on pouvait garder la patinoire ouverte depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet, puisque on ouvre en juillet, en ayant un mois d'entretien et le Conseil communal n'avait pas soutenu cette proposition considérant que, pour toutes sortes de raisons, ce n'était pas judicieux.

Alors, vous avez raison M. le Conseiller, toutes versions sportives qui encouragent à faire de l'activité est bonne à prendre, maintenant de savoir où on met le curseur dans tout ça, c'est peut-être quelque chose qu'il faut qu'on réfléchisse et qu'on réfléchisse ensemble. Alors une des possibilités, c'est évidemment de laisser le débat se faire maintenant et le Conseil communal le décidera ou une autre possibilité, plutôt que de le renvoyer directement à la Municipalité si telle était votre envie, ça serait, pour le moins, de le renvoyer à une commission.

Dans ce cas-là, ça serait à un stade intermédiaire, on pourrait sortir tous ces éléments techniques sans, disons, faire ce débat chiffré maintenant au niveau du Conseil communal, mais peut-être que tous les groupes politiques étant réunis, on pourrait venir avec le Service des sports parler des conséquences que cela pourrait avoir pour la Ville tant du point de vue financier, mais je vous en ai cité quelques lignes, que du point de vue organisationnel.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais dire en préambule de votre discussion.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Le gros souci avec le postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, c'est qu'il donne l'impression, il prend l'hypothèse que la chaleur est gratuite, qu'elle est produite sans consommation d'énergie et qu'elle est produite sans consommation de CO² et de gaz à effet de serre.

Il faut savoir que la chaleur est précieuse, elle est utile pour chauffer des bâtiments fermés, des

habitations, des zones d'activités et elle n'est pas faite pour chauffer une piscine qui est en plein air et chauffer finalement les petits oiseaux qui seront au-dessus. Il n'est pas possible de chauffer en hiver un espace ouvert sans gaspiller de l'énergie, sans générer des émissions et qui finalement sont au bout de la chaîne et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous propose de ne pas entrer en matière et de classer ce postulat sans suite.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Je vais être brève. Le groupe socialiste propose de ne pas perdre plus de temps avec cette proposition économiquement désastreuse, écologiquement irresponsable, inintéressante pour l'immense majorité de la population.

Il convient de la classer verticalement et de ne pas entrer en matière sur cette proposition qu'on considère comme fallacieuse.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

A la lecture de ce nouveau postulat, d'abord je me suis faite la réflexion que certains passaient vraiment beaucoup de temps sur internet à piocher des idées, à Lancy par exemple, puis à les copier-coller pour les envoyer à notre Conseil. Si cela peut les aider, je pourrais aussi, s'ils le souhaitent, leur en proposer certaines, comme par exemple mettre le Montélaz sous bulle afin de pratiquer du ski d'été ou encore de garder le chemin de glace de la place Pestalozzi l'année prochaine toute l'année.

Heureusement, la dignité de ce Conseil lui permet de raison garder et de se rappeler qu'il ne nous reste que dix ans au maximum pour réduire de 50% nos émissions de gaz à effet de serre et tenter, si c'est encore possible, de rester en deçà des deux degrés de réchauffement du climat. Alors qu'on demande à chacun et chacune de réduire sa consommation, ses déplacements, son impact énergétique, on nous fait là une proposition qui va à l'inverse de tout ceci et au bénéfice de qui et pourquoi ?

Je pense que ce Conseil a suffisamment de maturité pour entendre les arguments environnementaux, mais ne passons pas à côté quand même des raisons économiques de refuser résolument ce postulat. Je ne crois pas me tromper en disant que ni la patinoire, ni la piscine ouverte ne sont sources de bénéfices pour la Commune. Alors, imaginons le coût que représenterait une ouverture à l'année avec le doublement de la dotation en ressources humaines, puisqu'actuellement les équipes passent de l'une à l'autre de ces infrastructures et tout ça pour une fréquentation et une billetterie que j'imagine mal concurrencer les week-ends estivaux.

Et franchement une piscine chaude, il me semble qu'à Yverdon on en a déjà une, non ?

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

En lieu et place d'un classement vertical immédiat, je propose le renvoi en commission.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission.

Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demande, soit en l'occurrence dix-sept personnes.

La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors d'abord, je pense que l'idée d'étudier ça sereinement dans une commission est plutôt bonne. Je vais préciser quand même que j'ai été contacté, depuis le dépôt de ce postulat, par beaucoup

Demande de renvoi en commission

de personnes, notamment ceux qui font du patinage artistique à Yverdon. Il faut savoir qu'on a un centre de très haut niveau ici, qui est l'un des deux centres de Suisse romande les plus importants et qu'à toutes les périodes où il loue la glace à l'extérieur, ça coûte CHF 6'000.- la journée, c'est ce qu'il faut bien sûr. Donc, les sportifs d'élite, qui ont besoin de ce type d'infrastructure, seraient évidemment prêts à payer, à payer une partie des coûts ; il faudrait qu'on étudie ça et je pense qu'on va pouvoir, dans une commission, en débattre sereinement.

Moi je me réjouissais que ce soir on ait une bonne ambiance dans ce Conseil communal et qu'on donnerait tort à Heidi.news, et bien il semble que les quelques personnes, en fait, qui mettent la mauvaise ambiance ne s'étaient pas encore exprimées. Je trouve dommage que ça nous montre un tel mépris envers les sportifs, mais je vais soutenir le renvoi en commission, mais j'espère qu'elles n'y seront pas pour que les débats restent sereins, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je rappelle que nous sommes sur la discussion de la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, au même titre qu'on ne reproche pas à Mozart de faire du Mozart, on ne va pas reprocher à Ramchurn de faire du Ramchurn. Bon, à l'image d'un brainstorming permanent, son œuvre est assez prolifique. Je reconnais qu'il arrive parfois que certaines de ses idées soient bonnes et méritent qu'on prenne du temps pour les étudier, mais alors celle-là de proposition, à mon avis elle n'appartient pas du tout à cette catégorie.

Les aspects écologiques ont déjà été mis en évidence ; je dois dire que je crois que je vais utiliser cet exemple pour faire un exercice d'électrotechnique avec mes apprentis en électronique. On fait ça d'habitude, je me contente de prendre un boiler de 100 litres. On peut calculer, c'est à peu près 8'000 kWh par an quand même grosso modo. Vous rigolez, mais n'empêche, amusez-vous à calculer la quantité de flotte qu'il y a dans le bassin de 50 mètres, vous verrez, ça fait quelques milliers de litres.

Puis le deuxième aspect, il est un peu plus sociologique quoi. Moi, je me demande bien combien de personnes iraient s'ébattre en hiver vers notre piscine extérieure durant l'hiver. Moi, j'aime bien l'idée du bar à bulles en montagne, ça je ne dis pas, mais franchement aller nager dans une piscine extérieure comme ça où il faut se changer, il va faire froid, forcément c'est l'hiver, donc je ne vois pas franchement, je ne pense pas que ça va toucher beaucoup de gens.

Après, maintenant si vraiment vous voulez perdre du temps en envoyant ça à une commission, ça sera qu'une de plus, mais franchement ça n'aboutira pas. Moi je pense qu'il faut la classer tout de suite, c'est beaucoup plus simple.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

En vous priant les uns et les autres de garder le débat aussi serein que possible.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je crois qu'on est en train de parler d'un renvoi à une commission, on n'est pas en train de faire le débat de fond avec un boiler comme le fait notre préopinant M. le Conseiller BALET, on doit dire oui ou non. Donc, maintenant j'aimerais soit on fait un débat, on le fait complet, soit on traite la demande de renvoi en commission, voilà ce que j'ai à dire, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes effectivement toujours sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une

commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je vous rappelle que pour le renvoi, il nous faut dix-sept personnes.

Vote

Le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est accepté avec plus de 17 voix.

12. PROJ20.03

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE M. LE CONSEILLER STÉPHANE BALET « ARTICLES 10 ET 12 »

Donc vous avez tous reçu ma proposition de modification du règlement. Elle fait suite, en fait, à des questions que j'avais posées par rapport à des jetons de présence qui n'étaient pas reversés à la caisse communale, une différence d'interprétation sur certains articles du règlement. J'y ajoute d'ailleurs un volet dans ce règlement qui concerne également le double mandat, par exemple du Syndic au niveau du Grand Conseil. Puisque notre Syndic a un poste à 100% et qu'il passe environ 20% de son temps au Grand Conseil, j'estime qu'il est payé deux fois et puis je souhaitais qu'à ce titre, on puisse régler cette question-là.

J'ai constaté, pour avoir pu avoir des échanges sur les réseaux sociaux sur ce sujet, qu'il s'agissait d'un sujet, qui était quand même assez émotionnel. Alors moi, je tiens quand même juste à préciser que c'est le rôle du Conseil communal de fixer les indemnités et les conditions salariales des Municipaux, que c'est à ce titre que j'ai fait cette proposition de modification du règlement.

Je pense que c'est très difficile d'en débattre comme ceci, ce sont des propositions qu'à mon avis il faut intégrer dans un remaniement de fond complet et donc ma proposition c'est de renvoyer cette proposition à une commission de façon à ce qu'on puisse, en fait, discuter de ces propositions et puis revenir avec des propositions soit de maintien, soit de modifications qui enlèveront peut-être le quiproquo par rapport à la question des jetons perçus par le Syndic.

De cette manière-là, moi ce qui me gêne en fait, c'est plus que le sentiment d'avoir un règlement qui n'est pas appliqué comme il devrait. Alors soit c'est le règlement qui n'est pas libellé correctement, soit c'est parce qu'il n'est pas appliqué correctement ; peu importe, mais pour moi il faut le modifier.

Donc peu importe si finalement vous acceptez mes propositions, mais de toute façon le toilettage de ce règlement, il doit être fait. Donc, ma proposition c'est qu'on renvoie ça à une commission.

Proposition de modification du règlement de la Municipalité

Art 10

Les membres à temps complet de la municipalité ne peuvent exercer aucune activité lucrative régulière.

Ils ne peuvent appartenir à l'administration d'aucune entreprise ou société poursuivant un but lucratif, sauf si la commune y a un intérêt.

La municipalité accorde dans chaque cas l'autorisation nécessaire et en informe le conseil; les tantièmes et jetons perçus dans le cadre de cette activité sont versés à la caisse communale.

La municipalité impartit à ses membres nouvellement élus un délai équitable pour se mettre en ordre avec ces dispositions.

Les tantièmes et jetons perçus par les membres ~~non permanents~~ de la municipalité ~~dans le cadre de l'administration d'une entreprise ou société dans laquelle ils sont délégués par la~~

~~commune leur restent acquis~~ sont versés à la caisse communale.

Art 12

Un membre ~~permanent à 100%~~ de la municipalité ne peut faire partie simultanément du Grand Conseil et des Chambres fédérales. ~~Les jetons et autres indemnités obtenus par un membre de la municipalité pour l'exercice d'un mandat politique lui restent personnellement acquis.~~

Les membres à 100% de la Municipalité qui siègent au Grand Conseil rétrocèdent à la Bourse communale :

- a) **75 % des indemnités de présence versées lors des séances plénières du Grand Conseil ;**
- b) **75 % des indemnités de présence versées comme membres d'une commission permanente ou ad hoc.**

Les membres à 100% de la Municipalité qui siègent au Conseil national ou au Conseil des Etats rétrocèdent à la Bourse communale les indemnités suivantes :

- a) **indemnités parlementaires annuelles (selon l'art.2 de la loi fédérale sur les moyens alloués aux membres de l'Assemblée fédérale — LMAP) ;**
- b) **indemnités parlementaires journalières (selon l'art.3 LMAP).**

Les montants des rétrocessions sont vérifiés par le Service de la révision de la Ville.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes en présence d'une proposition de modification du règlement de la Municipalité dans ses Articles 10 et 12 au sens de l'article 69 lettre C de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette modification du règlement de la Municipalité et son renvoi en commission.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

La soirée avait pourtant bien commencé et j'aimerais m'exprimer à ce sujet avant de débattre sur le renvoi en commission. Et là nous ne serons pas d'accord Monsieur le Conseiller communal ; je vois que vous avez ajusté votre viseur en nous proposant ce soir un postulat qui prend clairement pour cible le poste de Syndic d'Yverdon-les-Bains.

Dès lors, pour l'UDC, nous ne soutiendrons pas cette proposition. Nous estimons que bien au contraire, l'engagement du Syndic auprès du Canton est plus que nécessaire et contribue à l'essor de notre Commune. Nous estimons également que tout travail mérite salaire et nous voudrions plutôt saluer les nombreuses heures consacrées à la défense de notre Commune au Grand Conseil, ainsi que de la gestion des dossiers communaux en parallèle.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à rejeter ce postulat et cette proposition de renvoi en commission.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous sommes sur une modification de règlement et non un postulat, juste pour clarifier la situation.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors un média, nommé comme un personnage de littérature helvétique, évoquait récemment le climat politique yverdonnois en laissant l'impression que parfois il était mauvais et que parfois des querelles politiques et des vieilles rancœurs pourraient nuire à la qualité des débats.

J'ai bien évidemment, grand chauvin yverdonnois, prétendu haut et fort que tout ceci n'était que calomnie. Preuve en est ce sujet dont nous débattons ce soir qui n'a vraiment aucun rapport avec

Discussion sur le renvoi en commission

le fait qu'un député, pas réputé pour son hyperactivité au Grand Conseil, survivrait depuis des années à son échec électoral en construisant un ressentiment pathologique du camp adverse au lieu de chercher les erreurs dans le sien. Celui qui penserait ça ne serait qu'un conspirationniste et les conspirations, c'est bien connu, elles n'ont lieu à Yverdon que dans les catacombes de l'Hôtel de la Ville et à l'EMS du Rotary.

Nous avons la chance d'avoir un Syndic hyperactif dans notre Ville, capable de tenir plusieurs mandats en parallèle pour des électors différents et de les remplir avec brio. En tant qu'hyperactif depuis ma plus tendre enfance, je ne sais que trop bien comment parfois on peut susciter la malveillance de personnes acrimonieuses, jalouses de pouvoir en faire autant, mais non conscientes que l'hyperactivité n'a pas que des avantages, en particulier pour l'entourage proche.

D'autres syndics ont eu des mandats de députés ou de Conseillers nationaux. C'est une chance pour la Ville de se voir aussi bien représentée à d'autres échelons politiques, surtout quand d'autres députés yverdonnois font allégeance à leur parti plutôt qu'à leur Ville et prennent alors ordre à Moscou, non pardon à Lausanne, et votent le plus souvent contre les intérêts de notre Ville.

Alors voilà, étant libéral, je crois que si un syndic remplit un mandat pour les électeurs du district en plus de ceux de la Ville, je ne vois pas pourquoi on devrait lui reprendre ce qu'il gagne dans des mandats différents. Je ne me rappelle d'ailleurs pas qu'on se soit posé la question dans le cadre d'autres syndics. Un grand syndic de Lausanne a, par exemple, longtemps cumulé sa fonction avec un siège au National, avec qui il est vrai moins d'efficacité, sans susciter l'ire du Parti socialiste.

Si les députés devaient rendre leurs jetons selon leur efficacité au Grand Conseil, celui qui devrait les rendre se trouve peut-être un peu plus bas dans cette salle, d'autant plus lorsqu'on bénéficie de la décharge accordée aux employés de l'État de Vaud. Vous le comprendrez, je vous invite ce soir à clore ce débat qui n'est que trop personnel. Laissons les électeurs seuls juges des mandats qu'ils confient aux gens qu'ils élisent.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Pour rappel, nous sommes sur une proposition de modification de règlement de la Municipalité et son renvoi en commission. Et je prierai les uns et les autres d'éviter toutes tentatives d'attaques personnelles.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Merci Mme la Présidente d'avoir rappelé que les attaques personnelles n'étaient pas bienvenues au sein de ce Conseil.

Pour revenir à la proposition de modification du règlement. Vu les interprétations opposées entre les différents syndics, entre la Municipalité et une partie de ce Conseil, la proposition de modification du règlement me paraît pertinente pour le rendre plus explicite. Pour éviter des débats trop personnels et pour creuser la question de fond, nous soutenons le renvoi en commission. Elle pourra ainsi se prononcer sans connaître le nom du prochain syndic. La question du cumul des mandats mériterait également d'être étudiée. En effet, la Commune a-t-elle intérêt à avoir des Municipaux qui travaillent à plus de 100%

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chères et chers collègues, à renvoyer cette proposition de modification en commission, merci.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste soutient cette proposition qui posera un cadre clair pour l'avenir, indépendamment de la personne qui occupera cette fonction. Les habitants d'Yverdon assurent une rémunération à 100% pour cette fonction de syndic. Dans ce cadre, il ou elle doit tout son temps à sa fonction et ne peut cumuler d'autres revenus. Il semble éthique et logique que si

d'autres activités sont sources de rémunération, que ces revenus reviennent à la Commune, afin de soulager l'effort financier consenti et ne se cumulent pas.

Nous soutenons le renvoi, donc, en commission.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Ce n'est pas une question politique là que nous parlons, c'est plutôt rétrocession ou pas rétrocession telle est la question. En tout cas c'est comme ça que je la comprends. Donc là on nous demande une modification législative. Malheureusement, elle n'est jamais anodine surtout si elle est motivée par un problème d'interprétation. Avant une réécriture, une analyse détaillée est indispensable, comprendre la raison qui avait amené déjà à les écrire, notamment les éléments à supprimer. Ils doivent être examinés à la lumière d'autres lois ou contextes, au but poursuivi, à l'esprit, à l'intérêt protégé.

Vous comprenez bien qu'une modification ne se fait pas à la légère en quelques minutes pendant un Conseil communal ou en commission sur une base légère d'argumentation. C'est un travail lourd. Moi-même, j'ai été impliqué dans la rédaction d'une ordonnance fédérale. Donc un traitement législatif n'est pas aussi simple que ça.

Donc en plus, ces articles sont une pierre angulaire du raisonnement relatif à l'obligation de restituer. La violation de cette obligation peut constituer un acte d'abus de confiance ou de gestion déloyale au sens du code pénal, avec à la clé dix ans de privation de liberté.

Donc, il me semble que je ne m'avancerais pas, je demanderais en conclusion, j'invite mon collègue M. BALET à retirer son projet et à revenir avec une argumentation et un projet nettement plus étayé.

Merci de m'avoir écouté.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je vous rappelle simplement que nous sommes sur une proposition de modification du règlement de la Municipalité avec une demande de renvoi en commission. J'aimerais que les débats puissent se poursuivre sur ce sujet-là uniquement, ceci pour nous permettre d'avancer sur ce point-là.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris là, mais est-ce qu'on vient de parler d'escroquerie ou quelque chose comme ça ? Je ne sais pas. On vient d'accuser quelqu'un ? Bon, ce n'était pas du tout l'objet de mon intervention, mais la précédente intervention m'a un peu choqué, je ne vous le cache pas.

Alors, siéger au Grand Conseil et dans des commissions du Grand Conseil ne fait pas partie du mandat de syndic. Pour être au Grand Conseil, il faut se faire élire spécifiquement. Dans le passé, il est arrivé que des syndics ne siégeaient pas au Grand Conseil et il est probable que cela soit à nouveau le cas dans le futur. C'est donc une tâche et un travail supplémentaire et il me semble logique que cela soit rémunéré.

Avec la proposition que nous discutons, un syndic devrait faire ce travail gratuitement. Est-ce que vous trouvez ça normal ? M. le Conseiller BALET, lui aussi député, a d'ailleurs mentionné sur les réseaux sociaux qu'il bénéficiait d'un allègement de son temps de travail. Il mentionnait aussi que financièrement cela s'équilibrait. Donc, pour lui, une charge de travail neutre et une rémunération neutre, mais ce n'est pas ce qu'il demande pour le Syndic de notre Ville. On parle dans ce projet d'un membre à plein temps de la Municipalité et qui le resterait, donc plus de travail, mais pas plus de salaire, ce n'est pas cohérent.

Je ne vois donc pas pourquoi on accepterait ce genre de projet si ce n'est peut-être par simple

jalousie. Si c'est le sentiment qui vous habite ce soir, je vous prie quand même d'y réfléchir encore un peu. En acceptant ce projet, vous incitez les prochains syndics à ne pas se présenter pour le Grand Conseil. Pourquoi le feraient-ils ? Pourquoi faire ce travail supplémentaire gratuitement ? En acceptant ce projet, Yverdon-les-Bains se tirerait une balle dans le pied.

Je vous remercie pour votre attention et je vous invite à refuser ce projet de modification de règlement.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je rappelle toujours, je persiste, mais nous sommes uniquement sur la prise en considération de cette modification du règlement et surtout son renvoi en commission.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi je demande tout simplement le classement de ce projet pour la raison suivante. Le Grand Conseil n'est ni une entreprise, ni une société à but lucratif où l'on touche tantièmes ou jetons. La fonction de député est une fonction électorale pour laquelle l'élu du peuple reçoit des indemnités qui sont en fonction du temps qu'il passe à l'exercer. Dans le cadre qui nous occupe, si je demande le classement de ceci, c'est parce que ça part déjà sur une base fautive, ce n'est pas une activité lucrative, on est indemnisé pour cela.

La Ville d'Yverdon a tout intérêt à avoir son Syndic au Grand Conseil. Quand le Syndic de la deuxième Ville du Canton parle ou prend position, j'en suis témoin, le Grand Conseil l'écoute et l'entend. J'ajoute à cela la présence du Syndic actuel au sein des instances dirigeantes de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) comme Président du groupe des villes de l'UCV, l'UCV qui est bien sûr le principal interlocuteur du Conseil d'État vaudois dans son rapport avec les communes.

Vous me direz que tout ça prend du temps, c'est juste. Il ne faut pas avoir peur de se lever à 5h30 le matin pour commencer une séance de l'UCV à 7h00 sur la Riviera, pour ne pas louper le premier vote du Grand Conseil vers 9h00, que ce soit à l'EPFL ou sur la colline de la Cité, sans oublier une petite séance de commission impromptue à la pause de midi, sandwich et bouteille d'eau en main avant de reprendre à 14h00 jusqu'à 17h00 si tout va bien, parce qu'il y a aussi des séances sans fin, les séances du soir, M. BALET le sait très bien.

Alors aujourd'hui, être élu au Grand Conseil pour un Syndic d'Yverdon c'est aussi faire profiter la Ville du contact direct avec les ministres, avec les Conseillers d'État pour discuter d'une question posée au Canton, d'un subventionnement attendu dont la réponse ne vient pas. C'est réactiver le dialogue, c'est jouer 1:1 avec les Conseillers d'État au moment où on est en train de négocier.

Le Grand Conseil c'est 42 mardis par année, avec chaque fois des ordres du jour d'une trentaine d'objets, dont les trois quarts sont assortis d'un rapport de commission souvent d'un autre ou d'une minorité. Un paquet que reçoit chaque député le jeudi en fin d'après-midi pour les débats de la journée du mardi suivant. Inutile de vous dire que pour travailler sérieusement il faut y passer bien quelques heures durant le weekend pour lire, se faire une opinion et préparer une intervention. Tout cela pour une indemnité, parlons clair, de CHF 20'000.- à CHF 25'000.- par année.

Mesdames et Messieurs, à vous de juger si le bilan de la présence du Syndic d'Yverdon, quel qu'il soit, de quelque parti qu'il vienne, le Syndic d'Yverdon allant chaque semaine au contact des plus hautes autorités cantonales, vaut moins que ce que propose notre collègue BALET, soit CHF 15'000.- à CHF 17'000.- entrants dans les recettes communales d'une Ville, dont le budget est de CHF 250 millions.

Personnellement, je vous propose de classer cette affaire, de ne pas entrer en matière.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Je suis navrée de rajouter encore, alors qu'on est censé parler d'autre chose, mais je voulais quand même témoigner de mon expérience d'épouse d'ancien syndic. À l'époque, après une année ou deux où il a été élu Syndic, il est arrivé à la maison en disant « il serait opportun que j'aille au Grand Conseil ».

Je peux vous assurer que j'ai moyennement aimé et j'avais raison de moyennement aimer parce que ça nous boulotte tous nos dimanches et finalement le seul moment où on pouvait éventuellement faire quelque chose, c'était dès 18h00 et à l'époque, la Municipalité avait autorisé les jetons de présence pour le Syndic.

Alors, j'ai un petit peu de peine à comprendre, parce que j'ai l'impression qu'il y a deux poids deux mesures et voilà, je voulais juste faire ce témoignage parce que vraiment ça prend énormément, énormément de temps sur la vie privée.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Je m'étonne un peu du raisonnement de M. BALET du Parti socialiste. Si je comprends bien le raisonnement, un employé à 100% qui voudrait prendre un job accessoire à côté ne devrait pas être rétribué pour le travail qu'il fait à côté. Donc, c'est un peu étonnant venant du Parti socialiste. Et est-ce que nous, en qualité de Conseillers communaux et salariés, ne devrions-nous pas siéger aussi gratuitement au Conseil communal ?

Donc je vous propose de refuser cette modification de règlement et son renvoi en commission.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Selon l'article 86, je propose une motion d'ordre. Nous sommes face à un renvoi en commission qui demande relativement peu de membres et je vous propose que nous votions maintenant cette demande de passage en commission.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Conformément à l'article 86 de notre règlement, toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne la procédure ou le déroulement du débat, sans toucher à son fond même. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle pourra être mise en discussion et soumise au vote.

Y-a-t-il cinq personnes au moins pour soutenir cette demande de motion d'ordre ? C'est largement le cas.

La motion d'ordre est acceptée à un évidente majorité,

ce qui nous permet de passer directement au vote de cette proposition de modification du règlement de la Municipalité dans ses articles 10 et 12 au sens de l'article 69 c) de notre règlement avec renvoi, je le rappelle, effectivement en commission.

Pour ce faire, comme je l'avais annoncé, un renvoi en commission est possible si un cinquième des membres le décide ; nous sommes à dix-sept.

Le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est accepté avec plus de 17 voix.

Motion d'ordre

Vote s/motion d'ordre

Vote

13. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX REPORTÉS
DE SÉANCE DU
10 DÉCEMBRE 2020
13.1

Une Question de M. le Conseiller Christian WEILER (Macarons habitants à la rue de la Plaine)

Ma motion d'ordre n'était pas en lien avec ma volonté de pouvoir faire ma question plus rapidement, je vous rassure.

Je me permets d'interpeller la Municipalité sur la mise à disposition de macarons pour les habitants de la rue de la Plaine. Je précise tout d'abord que je ne conteste absolument pas cette décision frappée du bon sens de l'équité de traitement des habitants de notre Ville.

Il semble toutefois que cette disposition mette à mal les disponibilités de place de parc pour les commerces de la rue de la Plaine, principalement le samedi. On sait combien l'accès est fondamental pour le bon fonctionnement de ces commerces. J'en veux pour preuve les dernières très fortes réactions des commerçants face au projet de suppression de quelques places de parc dans cette rue. Ceux qui rêvent de cette rue uniquement piétonne ont bien du souci à se faire.

Une grande partie des commerces ont été impactés cette année par les mesures de lutte contre la pandémie et on ne peut que leur souhaiter une fin d'année – quand je l'ai écrit c'était une fin d'année - plus propice au développement de leurs affaires. Pour cela, ils doivent pouvoir disposer de bonnes possibilités de parcage pour leurs clients.

A contrario, la possibilité pour les détenteurs de macarons de parquer leur voiture jusqu'à deux semaines dans cette rue commerçante interpelle. On a là une très bonne définition d'une voiture ventouse, qui va évidemment à l'encontre de places à tournus rapide pour favoriser l'accès aux commerces.

Dans ce sens je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Combien de macarons ont été attribués et le nombre de macarons disponibles pour cette rue ?
- Est-il possible d'étendre les zones de parcage de ces macarons dans des rues de proximités, moins commerçantes, ceci surtout pour les longues périodes d'immobilisation d'un véhicule ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors en premier lieu, il est important de préciser que le régime actuellement applicable à nos citoyens au bénéfice d'un macaron est identique dans tous les quartiers de la Ville et permet un stationnement prolongé jusqu'à sept jours consécutifs dans la zone définie autour de leur lieu de résidence.

Pour le cas particulier de la rue de la Plaine, 47 résidents sont au bénéfice d'une autorisation de stationnement privilégiée, alors que la rue comporte 116 places. Cela étant, la zone concernée ne se limite pas à cette rue, mais comporte également tout le secteur compris entre le début de l'avenue Haldimand et Jean-Jacques Rousseau au nord et les rues Pestalozzi et du Valentin au sud. En termes d'occupation, les relevés effectués par un bureau d'ingénieurs en septembre dernier ont démontré un taux d'occupation par des résidents de 10% en semaine. Pour affiner ces chiffres, le Service de la sécurité publique a procédé à des relevés le samedi 28 novembre, lesquels démontrent une occupation moyenne de 28% par des résidents, ce qui est effectivement significatif.

Cela étant, il s'agit de relativiser ces résultats en sachant que la période COVID actuelle n'est pas représentative d'une occupation standard par les habitants, puisqu'un grand nombre d'entre eux se déplacent et sortent moins de leur domicile qu'en temps normal. Il est donc prévu qu'une seconde campagne de comptage ait lieu cette année, lorsque les habitudes des citoyens auront repris un cours plus représentatif.

En parallèle, il s'agit de tenir compte d'un facteur d'importance sur lequel le Service de la sécurité publique peut avoir une affluence. L'étude relève un taux élevé, 17%, d'automobilistes stationnant entre deux et quatre heures sur la rue de la Plaine pourtant limitée à deux heures au maximum. Il s'agit donc d'usagers procédant à une recharge de leur temps de stationnement pour y demeurer la demi-journée. Si ces usagers dépassant la durée autorisée représentent 17% du total des véhicules recensés, ils consomment près du tiers de l'offre à disposition, 31% de l'utilisation, dans une zone qui se trouve à saturation une grande partie de la journée. Le stationnement illicite dans ce secteur diminue donc l'offre à disposition des clients des commerces et il est nécessaire de procéder à un réajustement par une politique de contrôles ciblés en la matière.

Pour conclure, la Municipalité est sensible à l'importance de la disponibilité des places de parc en faveur du commerce de détail, facteur indispensable à la vitalité économique de notre centre-ville. Il s'agit néanmoins de bien identifier les causes sans stigmatiser les habitants de la rue de la Plaine qui bénéficient d'un traitement identique à celui des résidents des autres quartiers. Ce faisant, une réflexion globale sera initiée cette année sur le centre-ville, dans le contexte plus large des habitants concernés par le projet du parking Place d'Armes, en procédant à une révision réglementaire, qui tiendra compte de toutes les contraintes et intérêts en présence.

Dans l'intervalle le Service de la sécurité publique pourra sensibiliser les résidents de la rue de la Plaine à stationner leur véhicule dans une rue où la pression sur le stationnement est moindre, notamment Jean-Jacques Rousseau pour les moyennes et longues durées dans l'intérêt des commerçants.

J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et attends effectivement les évolutions qui ont été annoncées, je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Interpellation de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Annulation des ateliers « Je vote, je décide » organisés par la CCSI)

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Elle doit être appuyées par cinq membres au moins.

Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de cinq signatures. Les conditions sont remplies.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Les étrangers ayant le droit de vote l'exercent moins que les Suisses. En effet, lors des élections de 2016, Statistique Vaud a recensé une participation de seulement 26% de l'électorat d'origine étrangère, contre 62% pour l'électorat suisse du Canton. Alarmés par ce constat, le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, la Direction des affaires communales et droits politiques, ainsi que la Chambre cantonale consultative des immigrés se sont engagés dans une campagne commune de sensibilisation appelée « Une voix, un choix ». Cette campagne vise à inciter les électrices et électeurs d'origine étrangère à participer à la vie démocratique du Canton, en étant candidat-e-s ou/et en allant voter.

Dans cette campagne de sensibilisation, le Conseil d'État, par l'intermédiaire du Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, M. Philippe LEUBA, et de la Cheffe du Département des institutions et du territoire, Mme Christelle LUISIER, invite également les communes à jouer leur rôle en incitant les personnes à exprimer leur opinion, notamment en

organisant des séances d'informations au niveau communal.

Dans ce cadre, la Commission consultative Suisses-Immigrés (CCSI), présidée par le Municipal du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale, M. Jean-Claude RUCHET, et composée de représentant-e-s issu-e-s de différents partis politiques yverdonnois, œuvre depuis mars 2020 pour mettre sur pied des ateliers « Je vote, je décide » pour appeler les personnes d'origine étrangère à participer aux élections communales. Ces ateliers avaient pour but d'aller dans les quartiers à la rencontre des Yverdonnoises et Yverdonnois et les sensibiliser aux enjeux communaux. Des membres de chaque parti étaient conviés à ces rencontres, pour représenter les différentes sensibilités représentées à Yverdon et partager leurs expériences d'élue-e-s.

Alors qu'en 2016 Yverdon était citée en exemple dans le Canton pour avoir mis en place des mesures similaires, la Municipalité a informé la CCSI, le 24 novembre dernier, de l'annulation de ces ateliers. Par conséquent, j'aurais les questions suivantes à adresser à la Municipalité :

1. Quels sont les motifs qui ont amené la Municipalité à annuler ces ateliers encouragés par le Canton ?
2. Est-ce que la Municipalité est prête à revenir sur sa décision pour valoriser le travail déjà effectué et pour assurer une bonne représentation de la population yverdonnoise aux élections, élément indispensable à un système démocratique sain ?
3. Finalement, quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de mettre en place pour inciter les habituels non-votants issus des communautés étrangères à participer activement aux prochaines élections ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais vous lire l'énoncé de la décision du procès-verbal de la Municipalité, qui va répondre à votre première question M. le Conseiller.

La Municipalité prend acte de cette demande. Même si les réunions destinées à préparer les élections peuvent bénéficier du régime d'exception, limité à trente personnes à l'époque, l'organisation de telles manifestations n'est pas opportune en termes d'image et de messages dans le contexte sanitaire actuel où les restaurants doivent fermer leurs portes. La population ne ferait pas la part des choses et ne comprendrait pas pourquoi de telles réunions seraient autorisées alors qu'il est interdit de se réunir à plus de dix personnes pour les fêtes de famille. La population ne peut pas connaître toutes les subtilités des dispositions sanitaires applicables. Donc, la première partie c'est pour des raisons sanitaires particulières cette année.

Ensuite de ça, qu'est-ce qu'a fait la Municipalité et les services de la Ville ? Nous avons mis en place toute une documentation et des renseignements sur le site de la Ville sous « Elections communales générales 2021 ». Vous pouvez aller voir, il y a donc des menus, avec la liste des candidats, le calendrier, comment voter, comment se renseigner, préparer des dossiers de candidatures, ordre d'impression des listes dans la brochure, etc.

Ensuite, il y a la liste de tous les candidats, qu'ils soient à la Municipalité ou qu'ils soient au Conseil communal. Nous avons encore les dates butoirs pour chaque échéance, que ça soit au Conseil communal, la Municipalité, le 2^{ème} tour etc. Ensuite, nous avons les liens vers les sites internet de tous les partis pour que les gens puissent se renseigner, connaître les partis qui sont en place : jeunes UDC, jeunes Socialistes, les Verts, les jeunes Verts, etc.

Et puis ensuite nous avons mis en place un Rive Sud qui est, à mon avis, extrêmement intéressant, qui donne à quoi servent les élections communales, la répartition des élus au Conseil communal depuis 1950. Il y a les femmes élues à la Municipalité, le droit de vote des étrangers sur le plan communal. Il y a donc toutes sortes de renseignements qui permettent aussi de dire comment voter et puis à qui s'adresser s'il y avait des besoins de renseignement.

Donc, ce travail, qui est extrêmement complet, qui a été fait par le Service du greffe de la Ville d'Yverdon, est à disposition de tout un chacun et qui devrait permettre normalement aux gens qui

le souhaitent d'avoir les renseignements nécessaires pour pouvoir voter en tout état de cause.

Voilà, j'espère que M. le Conseiller vous comprendrez la démarche et puis surtout le travail qui a été fait pour essayer de rendre, disons, ces élections les plus abordables possible.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et pour les démarches prises pour informer la population de manière générale sur les prochaines élections. Je ne peux cependant que regretter le manque d'actions spécifiques pour viser ces communautés, qui votent moins que la population en général, et j'aurais souhaité qu'on puisse en faire plus, mais je ne vais pas déposer de résolution ce soir, pour pas prolonger les débats.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

J'ai écouté bien attentivement et je me suis retenu d'intervenir jusqu'à maintenant, étant, un ancien membre de la CCSI et participant aussi au groupe de travail de ces ateliers, mais je suis quand même très consterné de voir que pour faire des permanences à inviter et à apprendre à des personnes qui n'ont peut-être pas forcément fait ici leurs classes et n'ont pas eu la possibilité de voter jusqu'à récemment, c'est interdit pour des raisons de santé, mais faire des permanences et faire même de la publicité ici au Conseil communal pour ces permanences sous prétexte des aides pour le fonds de soutien et faire des permanences avec l'exception de ces règles sanitaires sous prétexte politique, je trouve qu'il y a quand même deux poids deux mesures.

Je suis vraiment navré d'intervenir, mais je ne comprends pas comment on peut tolérer et participer à des permanences d'un côté et interdire de l'autre côté.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (L'aide aux personnes en cas d'urgence non vitale)

Nous avons appris, il y a quelques semaines, qu'une personne à mobilité réduite ne pouvait pas être secourue par les pompiers de la Ville si elle n'est pas en danger, soit qu'elle ne peut pas rejoindre le rez-de-chaussée d'un immeuble si l'ascenseur est en panne ou que les portes automatiques refusent de s'ouvrir ou encore que les portes de sa voiture se sont bloquées sur un parking et que cette personne ne peut plus sortir.

D'où ma question : est-il normal que les pompiers refusent de se déplacer pour aider les gens si ce n'est pas une urgence vitale ? Et à qui doit-on s'adresser pour avoir de l'aide ?

Merci de votre réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Le SDIS régional du Nord vaudois, comme chacun des vingt-neuf autres SDIS du Canton, est constamment prêt à intervenir pour remplir ses diverses missions, dont fait partie le secours à victime lorsqu'il est mobilisé par le Centre de traitement des alarmes (CTA) et de l'Etablissement cantonal d'assurance. En ce sens, le SDIS Nord vaudois ne peut pas et n'a jamais refusé une intervention lorsqu'il est mobilisé par le CTA, donc le Centre de traitement des alarmes.

Ainsi, il est faux de dire que les pompiers refusent de se déplacer. Il est tout à fait possible que le CTA (Centre de traitement des alarmes), sur la base des déclarations de personne les contactant via le 118, apprécie le fait qu'on n'a nul besoin des pompiers. Dans ce cas, le CTA ne mobilise pas les pompiers, mais ce point ne peut être traité dans ce cénacle, puisqu'il n'est ni du ressort, ni de la responsabilité du SDIS régional du Nord vaudois.

Sans vouloir préjuger de la réponse qu'offrirait l'ECA à la question précédente, il sied toutefois de préciser que les sapeurs-pompiers sont un service d'urgence et de secours. Dès lors, il convient effectivement d'admettre que si une personne n'est pas en danger, l'intervention d'un camion avec un certain nombre de pompiers se déplaçant avec des moyens prioritaires à travers le trafic n'est nullement justifiée. Les sapeurs-pompiers ne sont pas un service offrant un confort aux citoyens, mais offrant bel et bien une prestation urgente et nécessaire pour tirer quelqu'un d'un danger lorsqu'il y a péril en la demeure.

Une personne à mobilité réduite habitant au 1^{er} étage de son immeuble et voyant l'ascenseur en panne est certes dans une position désagréable, la confinant par ses propres moyens au 1^{er} étage, mais ne constitue nullement en l'état une situation de péril en la demeure ou de danger imminent. Cette personne devrait donc solliciter l'aide des voisins qui, osons l'espérer, vont agir en bons samaritains.

La même personne bloquée dans l'espace réduit d'un ascenseur entre deux étages se retrouve dans une situation beaucoup plus problématique pour laquelle le péril en la demeure existe bel et bien. En effet, sans accès à une assistance en cas de malaise par exemple, sa vie peut être en danger. Dans ce cas, une intervention sollicitée via le 118 est parfaitement justifiée. Le SDIS Nord vaudois intervient d'ailleurs une bonne vingtaine de fois par année pour sortir des personnes bloquées dans des ascenseurs, indépendamment qu'elles soient à mobilité réduite ou non.

Une personne, dont les portes de sa voiture sont bloquées ne présente pas non plus nécessairement une urgence vitale, sauf si la situation peut rapidement dégénérer comme par exemple en été, avec les fenêtres fermées l'augmentation rapide de la température dans l'habitacle. Dans ce dernier cas de figure, le SDIS Nord vaudois intervient quelques fois par année pour libérer soit des enfants ou des animaux pris dans des véhicules laissés fermer à clé sur un parking en plein soleil. En faisant abstraction de ce cas de figure précis, la personne n'est pas dans une situation de péril en la demeure et devrait faire appel aux citoyens passant par là ou encore un dépanneur automobile.

Donc vous comprenez bien que si la personne n'a pas fait le 118 et bien effectivement, elle ne sera pas secourue par les pompiers et le 118 c'est la centrale d'alarme qui va analyser s'il y a vraiment une urgence réelle ou pas, ce n'est pas le SDIS Nord vaudois qui décide d'intervenir ou pas.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Alors je ne comprends pas la réponse, parce que la personne qui n'est pas bloquée dans l'ascenseur peut être en danger si c'est une personne à mobilité réduite parce qu'elle a des soins à faire et puis si les soins ne sont pas faits, bien ça peut mener de toute façon à des complications, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Question écrite de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Black Friday en temps de COVID)

Le 27 novembre dernier, alors que les restaurants, bars et lieux culturels étaient fermés pour éviter la propagation de la pandémie, la Municipalité a autorisé la tenue du Black Friday à Yverdon. Alors que chacun-e s'efforce de respecter les distances sociales, l'autorisation de la tenue de cet événement a eu pour conséquence des rassemblements de personnes dans des lieux clos et soulève un certain nombre de questions :

En période de pandémie, pourquoi la Municipalité a-t-elle jugé opportun de favoriser les rassemblements dans des lieux fermés ?

Alors que la situation actuelle est déjà difficile pour les petits commerces, pourquoi la Municipalité a-t-elle autorisé cet événement qui profite essentiellement aux grandes surfaces et peu aux petits commerces, qui ont, pour beaucoup, renoncé à prolonger leurs horaires d'ouverture ?

- Dans quelle mesure l'avis des syndicats a-t-il été pris en compte dans cette décision et quelles mesures supplémentaires ont été prises pour protéger les employé·e·s des magasins face à leur exposition accrue engendrée par cet événement ?

Justement pour éviter de rallonger l'ordre du jour, j'avais proposé au Greffe de transformer ma question en question écrite et d'avoir une réponse écrite d'ici au prochain Conseil.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous prenons note M. le Conseiller de votre question écrite. La Municipalité y répondra par écrit ou par oral au prochain Conseil si elle le souhaite.

J'avais, en préambule, indiqué que nous terminerions nos débats vers 23 heures. Il est 23h10, mais nous arrivons au point des rapports de commission. Donc je vous propose d'essayer de traiter ces trois préavis en trente minutes. Défi lancé ?

Je suis la seule dans cette salle qui ne peut pas se lever et je suis prête à tenir encore le temps qu'il faudra pour passer ces préavis. Donc j'imagine que vous êtes capables d'en faire de même, nous sommes plus à si peu de temps.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**14. PRÉAVIS
N° PR19.23PR**

**CONCERNANT LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL DANIEL COCHAND DU 5 MARS 2015 « RÉOUVRIR LE PASSAGE ST-ROCH »
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. BENOIST GUILLARD
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. DANIEL COCHAND**

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Pascale FISCHER Marisa PARDO, Emilienne WAGNIÈRE, Daniel COCHAND, Didier FORESTIER, Benoist GUILLARD et Jacques LEVAILLANT.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je vais effectivement vous lire les conclusions de ce rapport :

Après un an de travail sur ce préavis et son objet, la commission conclut ses travaux sans avoir la conviction que le projet de réouverture du passage St-Roch et la motion y afférente ont reçu l'attention qu'ils méritaient. Elle prend cependant acte que la réalisation du projet n'est pas raisonnable au vu des coûts estimés, en l'absence d'autre financement complémentaire que celui de la Confédération, qui est insuffisant.

La commission vous recommande donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- Par 5 voix pour et 1 abstention, d'accepter l'article 1
- Par 1 voix contre et 5 abstentions, de refuser l'article 2
- Par 2 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, d'accepter le préavis tel qu'amendé.

La commission émet le vœu suivant :

La commission exprime le vœu que la Municipalité poursuive activement les approfondissements qu'elle a décidé d'effectuer et informe le Conseil communal de leur résultat. Ces recherches et

démarches permettront de clarifier la situation contractuelle et parcellaire, notamment en vue d'obtenir d'éventuels financements complémentaires, en particulier de la part des CFF qui ont obstrué le passage en 1963, afin de rendre sa réouverture financièrement supportable pour la Ville dans le cas où la réalisation du projet devait être remise à l'ordre du jour à l'avenir.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je dois dire que j'étais un peu surpris. J'avais déjà rangé tout mon matériel en pensant que vous alliez interrompre la séance.

Suite au projet d'ouverture de la rue de l'Industrie au trafic dans les deux sens et pour pallier à la faiblesse du projet en matière de mobilité douce, j'avais déposé en 2015 une motion largement appuyée au sein de ce Conseil et accueillie favorablement par la Municipalité.

Notre Syndic avait alors d'emblée relevé deux problèmes à élucider qui touchaient aux finances et aux servitudes et s'était engagé à œuvrer pour les résoudre. Selon l'article 72 de notre Conseil, nous aurions dû recevoir un rapport dans le délai d'une année. Or nous en discutons avec presque quatre ans de retard. On peut donc imaginer que ce ne fut pas facile.

Notre commission a reçu un rapport avec un volet historique, une appréciation de l'état des lieux. Il laissait plusieurs points dans l'ombre et la commission a finalement décidé de déposer quand même son rapport sans avoir reçu toutes les informations nécessaires, mais après avoir cependant reçu l'engagement qu'URBAT allait continuer à travailler sur ces points. Les votes de la commission montrent clairement les dilemmes de la commission. Ainsi, il en est ressorti deux rapports, qui sont parfaitement complémentaires et permettent à ce Conseil de bénéficier d'un travail de fond, hélas partiellement inabouti.

J'ai conclu ce rapport de minorité en invitant ce Conseil à ne pas accepter ce préavis en raison précisément de son inaboutissement. J'aurai l'occasion de m'exprimer lors de la discussion sur les articles 1 et 2, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

L'article 1 emploie l'expression « en l'état », pas réalisable « en l'état ». Pour accepter ou refuser cet article, il convient de s'entendre sur ce que l'expression recouvre. L'état c'est un ensemble qui touche à la technique, aux servitudes et au financement.

Parlons d'abord de la faisabilité technique. Nous savons grâce aux études d'AggloY que le projet est faisable. Nous avons eu des études techniques et la Municipalité s'est prononcée pour une variante de relèvement de la voie.

Parlons des servitudes. Nous nous situons dans un cadre de domaine public avec une convention assurant l'ouverture du passage et liant les CFF et la Ville et nous avons toutes les servitudes nécessaires pour aller des voies CFF en direction de Sports 5. Toutes ces servitudes ont été mises à jour en 1995 par le bureau de géomètre Jaquier-Pointet ; elles sont inscrites au cadastre et au registre foncier.

Maintenant, si on parle finances et qu'on compare les deux rapports, on voit que c'est sur ce point essentiellement que s'est fondé le rapport de minorité, car après qu'il y ait eu refus d'Intershop d'assumer le million de l'ancien propriétaire Stifftag, le projet Gare-Lac s'est développé et ce Conseil a validé ce projet Gare-Lac avec, comme préalable à sa réalisation, la création du passage sous-voie St-Roch. Ce passage fait partie des projets de l'AggloY et la Confédération a déjà accepté de le subventionner.

Discussion sur article 1

Or, au cours des discussions de la commission, il est apparu que les CFF étaient les oubliés de la problématique alors même que c'était eux qui l'avait créé en faisant cette voie supplémentaire. Dès lors, la commission s'est demandé si les CFF ne pourraient pas ou ne devraient pas prendre en charge ce passage. La commission a alors insisté pour qu'URBAT et la Municipalité montent au créneau, ce qui a commencé à être fait. Or, les CFF, de l'avis même de notre Municipale en charge de ce dossier, ne sont pas un partenaire facile et ce qui se passe actuellement avec Front-Gare le confirme.

Il s'ajoute évidemment le contexte actuel avec la fâcheuse nouvelle touchant aux Ateliers CFF. Donc, je m'abstiendrai d'un péremptoire « y a qu'à », les CFF n'ont qu'à payer et je peux renoncer à ce péremptoire « y a qu'à » pour la raison suivante : j'ai redécouvert après que la commission ait eu sa dernière séance que ce passage avait une autre source de financement et c'est dans le cadre des participations des promoteurs que se trouve la solution et ces promoteurs ne se résument pas à Intershop, mais il y en a d'autres encore et vous avez dans le rapport de minorité la phrase qui en atteste, cette phrase provient d'une compilation des postulats et motions en attente de traitement. Elle est datée du 2 février 2018 et elle dit que les coûts du passage St-Roch pourraient être assumés précisément par ces promoteurs.

Donc, les CFF pourraient être les premiers à devoir prendre en charge une part des coûts, les promoteurs devraient suivre avec leurs participations et enfin, nous avons déjà la subvention que la Confédération a accepté de donner.

Ma conclusion est que la réouverture du passage St-Roch n'est effectivement pas réalisable dans l'état immédiat et actuel de la situation, mais il est tout aussi évident que ce passage aura toute sa raison d'être dans le cadre de la réalisation effective de Gare-Lac et également dans la mise en place du plan des circulations qui va amener encore davantage de véhicules à la rue de l'Industrie et ajoutons à cela que M. le Syndic nous a donné ce soir quelques informations touchant aux modifications profondes qu'il pourrait y avoir dans ce quartier suite à la décision que les CFF pourraient prendre de rajouter une voie de deux-cents mètres comme on l'a dit, voire au contraire de renoncer à l'autre voie.

Merci pour votre attention.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Cette affaire est effectivement kafkaïenne et je pèse mes mots, mais je ne vais pas refaire le débat, parce que franchement nous pourrions en débattre pendant plusieurs heures. La conclusion étant toutefois pour la Municipalité que nous ne ferons pas le passage St-Roch. Mais j'aimerais répondre à M. le Conseiller GUILLARD qui souhaitait que la Municipalité lui communique le dernier état de ses recherches. Alors, je vais le faire et vous allez voir que ça ne va pas simplifier l'état de fait.

L'archiviste répond à M. Filippo SALA, qui était votre répondant, collaborateur de l'urbanisme sur ce projet et lui répond comme cela : « *Bonjour, décidément cette histoire est intrigante. Je n'ai trouvé aucune mention du passage au DP dans les procès-verbaux en Municipalité 1990 et 1992, ni aucun dossier d'enquête. C'est vraiment bizarre pour une parcelle qui passe en main communale. Vous trouverez dans le paragraphe ci-dessous le résultat précis des compléments de recherche entrepris et qui n'ont rien donné. A ce stade, je n'ai plus vraiment d'idées où nous pourrions chercher* ». Et M. SALA me répond : « *Par la présente, je vous informe que les dernières recherches sur le passage inférieur St-Roch effectuées par les archivistes de la Ville ont été de nouveau infructueuses, cf courriel cité ci-dessous* » que je viens de vous le lire.

« *En effet, on avait tenté un dernier essai en se basant sur une information de la part du Canton quant à la date d'enquête publique et de la création du domaine public communal DP205, relative au passage inférieur, voir l'annexe. Or, comme dans les recherches précédentes, les dernières datant du 29 octobre 2020, voir annexes, aucun document de la Municipalité ou de la Ville n'atteste des conditions qui auraient été posées aux CFF.*

En conclusion, aucune pièce démontrant clairement que les CFF n'ont pas respecté des accords

que la Ville aurait fixés pour le passage inférieur St-Roch n'a pu être retrouvée. Cet hypothétique levier d'action pour une négociation avec les CFF est ainsi tombé. Il sera difficile de leur imputer des coûts en sachant qu'aujourd'hui les CFF acceptent le principe d'une éventuelle réouverture, mais se déchargent de tous les coûts relatifs à cet ouvrage. Je reste à votre disposition cordialement ».

Voilà M. GUILLARD, Mesdames et Messieurs les membres de la commission ad hoc, l'état des dernières recherches que je vous communique et qui clôt, qui met un terme à l'intervention de la Municipalité dans les recherches que vous avez souhaitées.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 52 oui, contre 6 non et 17 abstentions.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Le préavis que nous discutons répond, avec trois ans et huit mois de retard, aux exigences de l'article 72. Il répond donc tardivement, mais effectivement, aux attentes réglementaires de ce Conseil. Il ne répond en revanche pas aux attentes de la motion, car il reste encore beaucoup de travail à faire jusqu'à ce que ce passage soit enfin rouvert.

J'ai terminé Mme la Présidente.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Merci M. le Conseiller, je n'en étais pas sûre, je n'ai pas osé vous interrompre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 42 oui, contre 14 non et 19 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste n'est pas convaincu que la Municipalité se soit pleinement investie pour permettre la réalisation de ce passage et en assurer le financement, par ceux qui auraient dû y contribuer et auraient dû respecter les servitudes qui les engagent, même si on peut saluer les efforts des archivistes.

Il salue la persévérance de la commission qui a finalement, à force d'insistance, a fait quelque peu avancer le dossier. Pas suffisamment en l'état pour permettre de passer à une concrétisation. Nous considérons qu'il s'agit pour l'instant de faire des priorités et de réaliser le passage sous-voie de Clendy dans les meilleurs délais, afin d'éviter de revivre le feuilleton du passage St-Roch.

Donc, fin de la saison 4 du passage St-Roch et nous vous disons donc à la saison prochaine et le groupe socialiste soutient les conclusions du rapport de la majorité.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable de la commission, qui a travaillé pendant plus d'un an sur ce préavis et compensé les lacunes et informations erronées qu'il contenait.

Le groupe des Vert·e·s est partagé sur le sujet. Bien que nous souhaitions développer des

itinéraires à mobilité douce, le rapport coût-bénéfice de l'ouverture du passage St-Roch laisse une partie du groupe dubitatif. Ces différentes sensibilisations de notre groupe se verront au moment du vote, avec des soutiens, des refus et des abstentions.

À titre personnel cette fois, j'estime que les réponses apportées par le préavis et par la Municipalité ne sont pas suffisantes et j'aurais souhaité que les recherches continuent. Dans ce sens-là, je refuserai le préavis.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.23PR est accepté par 48 oui, contre 11 non et 17 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Il est pris acte du fait que la réouverture du passage St-Roch n'est pas réalisable en l'état.

Article 2 : La réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Daniel Cochand du 5 mars 2015 « Réouvrir le passage St-Roch » est acceptée.

**15. PRÉAVIS
N° PR20.19PR**

**CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 40 LIT. B ET L'INTRODUCTION D'UN NOUVEL ARTICLE 49 A DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
RAPPORTEUR : M. RAMESH VASWANI**

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle DRUEY, Anne-Louise GILLIÉRON, Fanny SPICHIGER, Christophe BURDET, Johann GILLIÉRON, Olivier MAIBACH et Ramesh VASWANI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Ramesh VASWANI ne donne lecture que des conclusions du rapport. Il souligne également qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec cette commission sécuritaire depuis cinq ans qu'elle est discutée et maintenant c'est le bon moment d'accepter ce préavis avec les amendements proposés - si c'est possible de les afficher - et vraiment accepter ce préavis dans l'ensemble pour que maintenant nous avançons pour la prochaine législature que la commission sécuritaire soit en place.

Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur article 1

Merci, M. le Conseiller, ces articles seront affichés une fois que j'aurai procédé formellement aux démarches suivantes.

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Comme l'a précisé le rapport de la commission, nous sommes en présence de deux propositions d'amendement de la part de la commission sur cet article 1. Je vous propose de les prendre une à

1^{ère} proposition
amendement

une.

Une première proposition d'amendement de la commission concerne l'alinéa 2 de l'article 49a comme suit :

Article 49a : [...]

² Elle conseille le délégué communal au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois dans l'analyse des propositions sur lesquelles il doit se prononcer. ~~Elle prend position de manière non contraignante sur ces propositions.~~

[...]

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/1^{ère} proposition
amendement**

La proposition d'amendement de l'article 49a, alinéa 2 est acceptée à une évidente majorité.

2^e proposition
d'amendement

Comme annoncé, nous sommes en présence d'une seconde proposition d'amendement de la commission qui concerne cette fois, l'alinéa 3 de l'article 49a.

Article 49a : [...]

³ ~~S'il est membre du Conseil communal,~~ Le délégué au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois est membre de droit de la Commission de sécurité. Les autres membres sont nommés conformément à l'article 41 du présent règlement.

[...]

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/2^e proposition
amendement**

La proposition d'amendement de l'article 49a, alinéa 3 est acceptée à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel qu'amendé.

Article 1 Le règlement du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016 est modifié comme suit :

amendé :

Art. 40 :

¹ Les commissions du conseil sont :

- a) les commissions de surveillance, soit la commission de gestion et la commission des finances ;
- b) les commissions thématiques, soit notamment la commission des affaires immobilières, la commission communale de recours, la commission des pétitions et la commission de sécurité ;
- c) les commissions ad hoc, soit les commissions nommées de cas en cas.

Art. 49a g) de la commission de sécurité

¹ La Commission de sécurité est chargée d'examiner les questions et propositions en lien avec la sécurité publique, notamment dans le cadre de la gestion intercommunale des missions de police communale, et de rapporter sur ces sujets au Conseil communal.

² Elle conseille le délégué communal au Conseil intercommunal de l'Association

Vote

Police Nord Vaudois dans l'analyse des propositions sur lesquelles il doit se prononcer. ~~Elle prend position de manière non contraignante sur ces propositions.~~

³ ~~S'il est membre du Conseil communal,~~ Le délégué au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois est membre de droit de la Commission de sécurité. Les autres membres sont nommés conformément à l'article 41 du présent règlement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 1 tel qu'amendé est accepté à une évidente majorité, voire à une quasi-unanimité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR20.19PR est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je voulais quand même vous remercier pour ce vote parce qu'on arrive enfin à bout touchant après cinq ans de palabres, si on peut dire, pour arriver à créer une commission sécuritaire. Donc cette fois nous y sommes et puis je me réjouis qu'ils puissent siéger et se mettre en route. Il ne suffira plus qu'à les nommer, une fois que le Conseil d'État aura rendu son verdict.

On s'était assuré que tous les amendements passeraient auprès du anciennement SCL, je ne saurai jamais le nouveau nom, et c'est bon, on a déjà leur accord. Donc normalement cela ne devrait plus poser de problème et nous avons la fin de cette histoire ce soir, merci.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous nous en réjouissons !

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

**Article 1
amendé :**

Le règlement du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016 est modifié comme suit :

Art. 40 :

¹ Les commissions du conseil sont :

- d) les commissions de surveillance, soit la commission de gestion et la commission des finances ;
- e) les commissions thématiques, soit notamment la commission des affaires immobilières, la commission communale de recours, la commission des pétitions et la commission de sécurité ;
- f) les commissions ad hoc, soit les commissions nommées de cas en cas.

Art. 49a g) de la commission de sécurité

¹ La Commission de sécurité est chargée d'examiner les questions et propositions en lien avec la sécurité publique, notamment dans le cadre de la gestion intercommunale des missions de police communale, et de rapporter sur ces sujets au Conseil communal.

² Elle conseille le délégué communal au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois dans l'analyse des propositions sur lesquelles il doit se prononcer. ~~Elle prend position de manière non contraignante sur ces propositions.~~

³ ~~S'il est membre du Conseil communal,~~ Le délégué au Conseil intercommunal de l'Association Police Nord Vaudois est membre de droit de la Commission de sécurité. Les autres membres sont nommés conformément à l'article 41 du présent règlement.

Article 2 : La présente modification entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité cantonale.

16. PRÉAVIS
N° PR20.23PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 200'000.- POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX ÉTUDES DE REQUALIFICATION DE LA RUE CLENDY-DESSOUS ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE CANTONALE RC 402c (DP COMMUNAUX N° 124 ET 118)
RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Jean-François CAND remplaçant Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Pascal GAFNER, Philippe GRUET, Benoist GUILLARD et Sébastien POMILIO LEUTHOLD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pascal GAFNER lit le vœu suivant :

La commission, à l'unanimité, soutient la démarche de la Municipalité pour raccorder le quartier Clendy-Dessous au chauffage à distance et émet le vœu qu'elle continue à œuvrer dans ce sens pour mener à bien ce projet.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Discussion sur l'ensemble du préavis

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR20.23PR est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les études du projet de requalification de la rue Clendy-Dessous (DP 124) et d'une partie de la route cantonale 402c (DP 118).

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 0.933300.20 « Crédit d'étude Equipements Clendy-Dessous », et amortie en 5 ans.

Clôture

Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Nous avons quasiment tenu le temps de la demi-heure supplémentaire pour traiter ces trois préavis, je vous remercie pour la célérité de ces débats.

La discussion n'est plus ouverte. Je vous propose donc d'arriver enfin au terme de cette séance.

Je remercie chacune et chacun de sa participation, ainsi que le public, les téléspectatrices et les téléspectateurs, s'ils en restent encore, de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 mars 2021 à 20 heures.

Il est 23h42, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin, plus de soirée, mais de nuit et en vous priant de ramasser vos bouteilles de pet et de vous diriger vers la sortie en maintenant bien entendu les distances réglementaires et ce en commençant par les rangs du fond.

Bon retour chez vous et prenez bien soin de vous. Je termine encore en vous rappelant, n'oubliez pas le 7 mars prochain : nous votons ! Bonne nuit.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Natacha RIBEAUD EDDAHBI



Présidente



Anne LEUENBERGER



Secrétaire